

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(59^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du samedi 7 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. **Rappel au règlement** (p. 5007).

M. Bruno Bourg-Broc.

2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** -
Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5007).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Culture

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M^{me} Françoise de Panafieu,

MM. Guy Hermier,
Bernard Stasi,
Jean-Paul Bret,
Hervé de Charette.

MM. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture ; Hervé de Charette.

M. Émile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux.

Réponses de M. le ministre aux questions de : M. Bruno Bourg-Broc, Mmes Françoise de Panafieu, Bernadette Isaac-Sibille, MM. David Bohbot, Jean Albouy.

Etat B (p. 5028)

Titre III. - Adoption par scrutin

Titre IV. - Adoption

Etat C (p. 5029)

Titres V et VI. - Adoption

Articles 84 et 85. - Adoption

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Retrait d'une proposition de loi** (p. 5029).

4. **Ordre du jour** (p. 5029).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour un rappel au règlement.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, au nom de mon groupe, je veux protester une nouvelle fois contre le peu de cas que le Gouvernement fait du Parlement. Nous avons appris en extrême fin de matinée que le débat sur les crédits de la culture, qui a déjà été reporté à plusieurs reprises en fonction du calendrier de M. le ministre d'Etat, était toujours inscrit pour ce samedi, jour peu pratique pour les participants - surtout l'après-midi -, fort peu convenable pour un budget de cette importance, mais ne commencerait qu'à seize heures au lieu de quinze heures, ce qui présente beaucoup d'inconvénients, notamment pour les députés qui sont venus spécialement.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Aussi, comme l'a fait le président de séance ce matin, je tiens à m'élever contre des procédés aussi cavaliers.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Culture

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant la culture.

La parole est à M. Dominique Gambier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, monsieur le secrétaire d'Etat aux grands travaux, cette année, le projet de budget de la culture franchit une étape exceptionnelle. Pour la première fois de son histoire, il atteint le seuil symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat.

A votre arrivée en 1981, monsieur le ministre d'Etat, en prenant en charge ce département ministériel, vous aviez repris cette idée, jadis clamée par Jean Vilar, du « 1 p. 100 pour la culture ». C'est aujourd'hui chose faite.

En 1981, le budget de la culture représentait 0,48 p. 100 du budget. Une croissance continue pendant dix ans, excepté les deux années du gouvernement Chirac, conduit à un budget qui, pour 1993, va atteindre 13,8 milliards, soit une progression de 6,5 p. 100 par rapport à 1992, c'est-à-dire une croissance encore sensiblement plus élevée l'an prochain que celle des dépenses totales de l'Etat.

Cette réalisation du « 1 p. 100 pour la culture » mérite d'être soulignée.

Elle traduit d'abord de la part des gouvernements de gauche successifs, la priorité accordée à la culture et maintenue en dépit des difficultés économiques. Nous pouvons être légitimement fiers de la place qu'occupent aujourd'hui dans notre pays la création et la diffusion de la culture. C'est un choix dont il faut bien mesurer la signification politique, économique et sociale.

Mais ce « 1 p. 100 pour la culture » est aussi une chance pour tous les artistes et tous les créateurs de notre pays. Ce cap atteint, il leur sera désormais plus facile d'en obtenir le maintien.

Je souhaite profiter de cette occasion pour rappeler le caractère indispensable de l'action publique pour la culture. Il est quelquefois de bon ton de vanter, à travers une conception un peu archaïque de l'action culturelle, la spontanéité de la création artistique, ou les miracles du marché. Non, l'art ne naît pas sans argent ; la création artistique a aussi besoin de la durée pour s'épanouir, et la reconnaissance du marché est souvent bien tardive ; les artistes n'ont pas tous une fortune personnelle pour exercer librement leur talent.

Cette ambition du « 1 p. 100 pour la culture » est parfaitement juste ; nous devons vous féliciter que le budget en soit aujourd'hui la traduction. Il nous faut maintenant la gérer avec raison, mais avec détermination.

Pour 1993, l'ensemble de ces moyens sera mis au service de trois objectifs prioritaires que sont l'enseignement artistique, le soutien à la création vivante et la politique du patrimoine.

Avant d'en faire une présentation rapide, je veux exprimer le regret que ce renforcement considérable des moyens ne se soit pas accompagné d'un souci de transparence et de lisibilité des interventions de l'Etat : des changements continuels de nomenclature et des globalisations trop fréquentes nuisent à l'exercice d'un véritable contrôle par la représentation

nationale. Ainsi, par exemple, il est impossible, au vu de ce seul document, de retracer l'effort d'équipement consenti en faveur des établissements d'enseignement artistique, les crédits d'équipements des titres V et VI ayant été globalisés.

L'incertitude s'accroît en raison de l'habitude prise par le ministère de la culture de présenter ses crédits en additionnant les dépenses ordinaires des titres III et IV et les autorisations de programme des titres V et VI, au motif que cette présentation permet de mieux mesurer l'effort consenti en faveur de la culture, le vote des crédits de paiement nécessaires à la concrétisation du programme d'investissement étant sans doute jugé automatique.

Dans ces conditions, la portée de l'autorisation parlementaire se borne à l'approbation d'un programme, d'une déclaration de bonnes intentions dont, même s'il ne doute pas qu'elle sera exécutée à la lettre, le rapporteur s'avouerait bien incapable d'évaluer l'exacte application.

J'en viens au contenu précis de ce budget.

Il traduit d'abord une impulsion nouvelle donnée à l'enseignement artistique.

Profitant de la synergie créée par la réunion des portefeuilles de la culture et de l'éducation nationale, le budget pour 1993 est caractérisé par un effort tout particulier en faveur du développement de l'art à l'école.

Les crédits consacrés aux enseignements artistiques et aux formations atteindront 1,351 milliard de francs en 1993, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1992.

Les crédits destinés aux actions artistiques dans les établissements d'enseignement s'élèveront à 166,4 millions de francs, soit une augmentation à structure constante de 73 p. 100 par rapport à 1992. Ils permettront de généraliser les classes culturelles, les ateliers pratiques artistiques ou les opérations « collège au cinéma ». Ils serviront également à renforcer la formation, initiale ou continue, offerte aux personnels de l'éducation nationale dans les disciplines artistiques.

Un effort est également consenti en faveur des enseignements artistiques spécialisés : les établissements nationaux d'enseignement artistique supérieur recevront 20 millions de francs de crédits de fonctionnement supplémentaires, consacrés notamment à la poursuite de la modernisation engagée par l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et par l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs, ainsi qu'à la création de l'Institut international de l'histoire des arts, nouvel établissement qui regroupera l'ensemble des enseignements de troisième cycle et des unités de recherche en histoire des arts, rue Vivienne, à Paris. En outre, 46 millions de francs de crédits de travaux sont prévus, en particulier pour la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs et pour l'Ecole nationale d'art de Limoges. Les établissements dépendant des collectivités locales verront leurs subventions de fonctionnement progresser de 5 p. 100 et bénéficieront de près de 50 millions de francs d'autorisations de programme nouvelles pour soutenir leurs investissements d'équipement.

Mais une politique qui entend mettre l'accent sur les enseignements artistiques ne saurait faire l'économie d'une réforme de l'enseignement de l'architecture.

En effet, les années 1980, qui ont vu un regain de l'intérêt du public pour le renouveau de la création architecturale, qui s'est exprimé notamment dans les grands travaux, ont également été celles d'une prise de conscience des graves difficultés qui frappent aujourd'hui cette profession.

Si les architectes français sont très présents au niveau de la conception architecturale proprement dite, ils n'interviennent guère dans les études de la programmation, tandis que de nombreuses étapes de la chaîne architecturale, notamment en ce qui concerne l'entretien et la gestion du bâtiment, leur échappent.

Conséquence de l'enseignement qu'il reçoit, l'architecte français est avant tout maître d'œuvre et éprouve des difficultés à jouer un rôle plus étendu, de l'aménagement urbain à la maîtrise d'ouvrage.

Le problème de l'enseignement est donc fondamental et l'Etat doit s'attacher à définir et à mettre en œuvre une grande politique de la formation des architectes des Bâtiments de France.

Cette réforme doit commencer par une remise en ordre des tutelles, aujourd'hui éclatées entre le ministère de l'équipement et le ministère de l'éducation nationale et de la culture.

Au-delà, il est indispensable de mener une réflexion sur le contenu de cet enseignement et de mettre un terme aux cruelles insuffisances de locaux et d'enseignants dont il souffre actuellement, faute de crédits suffisants. Certes, les dotations inscrites en faveur des écoles d'architectures au budget de l'équipement vont progresser de 38 p. 100 en 1993 mais elles seront loin d'être suffisantes pour opérer les remises à niveau nécessaires.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la commission des finances a adopté, sur proposition de son rapporteur, une observation demandant au Gouvernement d'accélérer la réforme de l'enseignement de l'architecture et la réflexion sur le statut des architectes des Bâtiments de France.

Le deuxième axe prioritaire de ce budget est le soutien à la création. Ces nouvelles ambitions concernent la musique, l'art lyrique et la danse, le théâtre, la promotion des arts plastiques, le soutien au cinéma, enfin le livre et la création littéraire.

Je ne m'attarderai pas sur ces différents aspects budgétaires, sauf pour une remarque sur le dernier point. En effet, il faut noter que l'année 1993 verra l'achèvement du processus de décentralisation dans le domaine de la lecture publique, qui a commencé en 1986. Départements et communes sont dorénavant pleinement responsables de cette action publique. Les budgets correspondants, que l'on peut estimer à 580 millions de francs, ont été transférés par l'intermédiaire de la dotation globale de décentralisation, et apparaissent donc dorénavant dans le budget du ministère de l'intérieur.

La troisième priorité de ce budget s'inscrit dans la poursuite de l'action en faveur de la sauvegarde et de l'enrichissement du patrimoine.

La loi de programme aura permis, sur cinq ans, une remise à niveau des crédits consacrés au patrimoine. En effet, les autorisations de programme ouvertes dans la loi de finances initiale en faveur du patrimoine monumental seront passées de 713 millions de francs en 1987 à 1 260 millions de francs en 1992.

Pour être tout à fait complet, il convient d'ajouter certaines dotations qui, compte tenu de leur spécificité, n'entrent pas dans l'enveloppe prévue par la loi de programme, mais n'en contribuent pas moins à la restauration du patrimoine monumental.

Cette augmentation des dotations aura permis, d'une part, des campagnes de restauration, attendues parfois depuis fort longtemps, sur les édifices appartenant à l'Etat - cathédrales et châteaux - et, d'autre part, une remise en état plus systématique des sites archéologiques, parcs et jardins, orgues, patrimoine technique, monuments appartenant à des collectivités ou à des propriétaires privés.

La loi de programme a, par ailleurs, été l'occasion de maintenir et développer un savoir-faire et un haut niveau de technicité dans les métiers d'art. Les entreprises concernées ont pu investir dans des formations où la régularité des crédits était assurée.

Au total, le rapport soumis au Parlement sur l'exécution de la loi de programme estime à 2,5 l'effet multiplicateur de l'effort de l'Etat sur l'économie.

Pour ces raisons, compte tenu de l'importance que revêt la programmation pluriannuelle de l'engagement de l'Etat vis-à-vis de la richesse nationale sans équivalent dans le monde que constitue le patrimoine français, la solution qui consiste à soumettre aux aléas de la conjoncture budgétaire l'évolution des crédits consacrés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine ne saurait être considérée comme satisfaisante.

L'ampleur des travaux et des moyens mis en œuvre implique en effet une projection sur plusieurs exercices.

Cette dernière conditionne les décisions des autorités ou des particuliers dépositaires du patrimoine. Elle influe aussi sur les décisions des entreprises intervenantes en ce qui concerne le développement des formations et des équipements très spécifiques que requièrent la mise en œuvre de techniques hautement spécialisées ou de savoir-faire extrêmement complexes et délicats à maîtriser.

Dès lors, j'estime qu'il est tout à fait indispensable qu'un nouveau projet de loi de programme sur le patrimoine soit déposé dans les meilleurs délais pour prendre le relais de la loi du 5 janvier 1988.

Enfin, je voudrais souligner les améliorations importantes apportées dans la gestion des crédits et leur consommation.

La réduction des délais techniques et administratifs, après de réelles difficultés de mise en place, est maintenant effective, pourvu qu'elle s'inscrive, là encore, dans une programmation.

Mais l'efficacité de cette programmation est liée à la régularité de la mise en place des autorisations de programme. Or, malheureusement, ni les exercices de régulation budgétaire qui se sont succédés depuis 1990, ni l'arrivée à échéance de la loi de programme en 1992, sans qu'elle ait été renouvelé jusqu'à présent, ne garantissent les conditions nécessaires à une projection pluriannuelle des travaux.

Ces difficultés réelles de gestion ne doivent pourtant pas cacher le fait qu'en 1991, 584 opérations de sauvegarde ont été engagées sur les monuments historiques de l'Etat, et 2260 opérations sur le patrimoine des collectivités locales ou des personnes privées.

A ce stade de mon rapport, je voudrais évoquer deux aspects qui méritent, me semble-t-il, une attention toute particulière : la poursuite des grands travaux et l'effort consenti pour garantir l'accès du plus grand nombre à la culture.

La réalisation des grands travaux est partie intégrante d'une politique culturelle ambitieuse, pourvu qu'ils s'inscrivent dans une volonté de démocratisation, de maîtrise des coûts de fonctionnement et d'équilibre entre le fonctionnel et l'esthétique. Si on peut accepter les critiques sur tel ou tel aspect de ces grands travaux, ils constituent une grande ambition que notre pays ne peut remettre en cause.

En 1993, l'enveloppe budgétaire consacrée aux grands travaux se caractérise, en raison de l'achèvement de certains programmes, par une diminution des autorisations de programmes - 2,01 milliards de francs pour 1993, contre 2,83 milliards de francs en 1992 - et par une progression des moyens de paiement, qui passent de 2,6 à 2,94 milliards de francs.

L'achèvement du Grand Louvre conduira à la transformation du musée en établissement public administratif à compter du 1^{er} janvier 1993. Il disposera d'un budget de fonctionnement de 299 millions et de 153 emplois d'établissement public.

Je voudrais insister sur l'effort entrepris en faveur des opérations culturelles dans les régions : salles de spectacles, Zénith, médiathèques, musées... Ces équipements culturels de proximité contribuent à l'accès d'un public plus large à la culture.

En dépit des nombreuses discussions dont ils sont périodiquement l'objet quant à leur utilité, leur coût ou la pertinence des priorités ou des choix architecturaux qu'ils reflètent, j'observe, pour conclure sur ce point, que les grands travaux ont permis une incontestable revitalisation de la culture française.

Enfin, monsieur le ministre, ce projet de budget traduit, votre volonté affichée de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

A cet égard, la question qui préoccupe nombre de nos collègues concerne la répartition régionale des crédits de la culture. Hors grands travaux, la part des dépenses affectées à la région parisienne devrait s'établir à 51,2 p. 100 en 1993. Elle était de 51,6 p. 100 en 1992 et de 57,1 p. 100 en 1988. Il y a donc un incontestable rééquilibrage entre Paris et la province, que je veux saluer avec force.

Le développement cohérent de cette politique implique que l'Etat joue le jeu de la décentralisation et vienne en aide aux collectivités locales pour encourager les plus dynamiques et soutenir les moins bien pourvues. A cet effet, il lui appartient de se doter d'instruments fiables permettant de mesurer les crédits engagés et leur efficacité, et d'assumer pleinement son rôle de partenaire dans le cadre de la planification.

La décentralisation doit aussi éviter l'écueil qui consisterait, dans un pays où les services culturels sont inégalement répartis sur le territoire, à maintenir, voire à aggraver les inégalités régionales. Une politique ambitieuse pour les régions, c'est aussi un ministère de la culture doté d'attributions, de pouvoirs et de ressources étendus.

A cet égard, il nous semble que les prochains contrats de plan Etat-régions devraient pleinement intégrer le double souci de l'éducation et de la formation, et de l'aménagement culturel du territoire.

Dans le même esprit, la croissance, depuis 1982, du nombre des conventions de développement culturel avec les collectivités territoriales mérite d'être soulignée. Si les sommes affectées par l'Etat à ces conventions sont sans doute appelées à s'accroître, peut-être leur nombre doit-il être stabilisé, en privilégiant la pratique intercommunale.

En conclusion, monsieur le ministre, il apparaîtra bien difficile à ceux qui regardent avec sérieux et précision ce budget d'en contester les grandes orientations. L'effort qu'il traduit pour la culture est incontestable, qu'il s'agisse de la diffusion auprès du plus grand nombre ou de la création. Nous sommes bien là dans les missions d'une politique publique nationale de la culture.

Vous conviendrez, mes chers collègues, que j'avais quelques bonnes raisons de proposer à la commission des finances d'adopter ces crédits, ce qu'elle a fait à l'unanimité. C'est donc au nom de tous que je vous demande d'émettre un vote favorable sur le budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Une fois encore, monsieur le ministre d'Etat, vous nous présentez un budget de la culture en progression plus forte que l'ensemble des dépenses de l'Etat - 6,5 p. 100 contre 3,5 p. 100 - confirmant ainsi la priorité récurrente de la place consacrée à la culture au sein des actions de l'Etat. Nous ne pouvons que nous et que vous en féliciter.

Toutefois, nous le savons, une augmentation de crédits ne constitue pas en elle-même une politique, surtout lorsqu'elle a lieu dans un contexte de croissance continue du déficit budgétaire. En outre, comme à l'accoutumée, cet accroissement recouvre d'importantes disparités. Le budget de la culture, hors grands travaux, progresse en réalité d'environ 5 p. 100, tandis que les dotations destinées aux grands travaux croissent à nouveau fortement, sans qu'il soit d'ailleurs possible d'en donner le pourcentage exact, puisque cela dépend de ce qu'on regroupe sous cette appellation.

Il est vrai qu'une fois encore, vous préférez mettre l'accent sur la baisse des autorisations de programme, consécutive à l'achèvement de grandes opérations comme l'Opéra Bastille ou la Cité de la Villette.

Toutefois, ces grands travaux si bien dotés que vous en avez presque honte, vous êtes satisfait de les réintégrer dans votre enveloppe globale afin qu'elle atteigne ce pourcentage symbolique - et d'ailleurs sans grande signification - de 1 p. 100 du budget de l'Etat, réclamé depuis si longtemps par votre ami Jean Vilar.

Quoi qu'il en soit, au sein des grands travaux, la part quasi exclusive des dotations est destinée, comme l'an passé, à la Bibliothèque de France. Sans remettre en cause le principe même d'une grande bibliothèque, on ne peut que s'interroger sur les tenants et les aboutissants de l'opération, qui paraît à bien des égards présenter les mêmes travers que le grand Opéra : manque de réflexion sur la finalité et les missions de l'institution, choix d'un projet architectural précédant la définition de la fonction réelle du nouvel établissement, manque de réflexion également sur son coût prévisionnel de fonctionnement.

A cet égard, on doit rappeler qu'une part non négligeable du budget de la culture est d'ores et déjà destinée, et le sera encore plus à l'avenir, à couvrir les coûts fixes de fonctionnement des grands établissements issus des grands travaux. La commission des affaires culturelles s'en est inquiétée à maintes reprises et, cette année encore, elle a adopté à mon initiative une observation en ce sens. A terme, la Grande bibliothèque, le Grand Louvre et l'Opéra coûteront structurellement au budget près de deux milliards de francs par an ! Autant de crédits qui feront défaut à l'action culturelle.

S'agissant plus particulièrement de l'Opéra, on peut légitimement se demander si les dotations sont convenablement employées. En réalité, l'Opéra Bastille souffre terriblement de querelles internes, de problèmes de personnel et de ses

« absences techniques ». En regard des moyens mis en œuvre, les retards ou les annulations ne sont plus guère admissibles. Ne risque-t-on pas à terme de voir l'Opéra se transformer en « opéra d'accueil » ? Vous m'avez assuré du contraire en commission. Je ne demande qu'à vous croire, mais on peut sérieusement nourrir des craintes.

Cela étant, je relève qu'au sein de l'action culturelle proprement dite, vos priorités concerneront le patrimoine, les enseignements artistiques et la création. Je ne peux que m'en féliciter. Il s'agit là de domaines fondamentaux de toute politique de la culture et les deux premiers, on s'en souvient, ont donné lieu au cours de la précédente législature au vote de deux lois importantes.

La loi de programme sur le patrimoine monumental adoptée en 1987 arrive à son terme. Envisagez-vous de poursuivre l'effort que nous avons initié ? Comptez-vous proposer au Parlement un nouveau projet de loi de programme ? Si un effort incontestable a effectivement été entrepris, il reste encore, dans un vieux pays chargé de monuments comme la France, beaucoup à faire, notamment en faveur du patrimoine rural non protégé ou même de grands édifices, mondialement connus. Permettez que je cite la cathédrale de Beauvais dont le gigantisme du chœur, prouesse technique du Moyen Âge, l'expose à de violentes agressions naturelles.

D'une manière générale, au-delà même des crédits de restauration et d'entretien, l'Etat doit conduire des actions vigoureuses pour assurer une mise en valeur dynamique du patrimoine, qui doit constituer pour le public, et particulièrement pour les jeunes, une vivante leçon d'histoire. Soucieuse de la question, la commission des affaires culturelles a adopté une observation en ce sens.

S'agissant des enseignements artistiques, je prends acte de l'effort consenti cette année. Mais je veux rappeler au ministre de la culture – qui est aussi, pour la première fois depuis que les Beaux-Arts ont quitté le giron de l'instruction politique, ministre de l'Éducation nationale – qu'une véritable politique ambitieuse en faveur des enseignements artistiques doit passer par leur développement dans le système scolaire, où ils sont encore trop souvent laissés pour compte. La commission souhaite précisément la conduite d'une telle politique pour rattraper le retard de notre pays en ce domaine.

A cet égard, j'aimerais bien savoir où en est le plan de mesures que vous deviez présenter pour les enseignements artistiques. Ces mesures sont-elles sur le point d'être adoptées et surtout de trouver leur financement ? Si j'en crois certains échos dans la presse, vous semblez avoir quelques difficultés avec le Quai de Bercy et le dossier, paraît-il, est remonté à Matignon. Qu'en est-il exactement ?

L'accès de tous à la culture doit constituer l'objectif prioritaire de toute politique culturelle démocratique. Il est toutefois paradoxal de constater que, sans le vouloir certainement, vous avez accentué, au cours des dix dernières années, les disparités culturelles. En effet, de moins en moins de gens modestes ont accès à la culture et peuvent aller au théâtre, à l'opéra, voire au musée ou même au cinéma. Tous les indicateurs sont passés au rouge. Où en est la démocratisation culturelle ?

M. Hervé de Charette. Très bonne question !

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Enfin, s'il faut néanmoins se réjouir d'apprendre, en vous lisant, que le soutien à la création dans l'ensemble des secteurs artistiques – musique et danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, lettres – constitue, après les enseignements artistiques, le deuxième point fort du budget pour 1993, on aimerait savoir quels sont les axes autour desquels le Gouvernement entend organiser son action. Quels doivent être et quels seront les objectifs de votre politique de soutien à la création ?

En ce qui concerne le théâtre et l'art dramatique, par exemple, vous nous avez fait part en commission de votre volonté de mettre l'accent sur le soutien aux jeunes compagnies indépendantes. Je voudrais à cet égard appeler votre attention sur deux points.

En premier lieu, une part trop importante des subventions accordées – de l'ordre des deux tiers – est trop souvent utilisée pour faire fonctionner les théâtres, aux dépens de la création.

En second lieu, vous connaissez les difficultés des jeunes comédiens pour trouver des rôles. Ne pourrait-on pas lier, selon des modalités qu'il conviendrait de définir, l'octroi des subventions à l'engagement de jeunes artistes ?

S'agissant du cinéma, nous sommes tous conscients de la grave crise de l'exploitation des salles, liée à la chute de la fréquentation. Dans le budget du Centre national de la cinématographie pour 1993, un effort tout particulier est consenti pour soutenir les exploitants. A ce sujet, je me pose toutefois une question : le meilleur moyen d'encourager la fréquentation des salles de cinéma était-il de reporter du lundi au mercredi le jour du tarif réduit ?

D'une manière plus générale, n'est-ce pas par une meilleure définition du rôle et de la finalité des aides à la production que l'on pourra agir intelligemment sur l'exploitation ? Je remarque en effet que ce sont les crédits destinés aux aides sélectives, dont les conditions d'attribution dépendent soit directement du CNC, soit de commissions professionnelles, qui augmentent. En revanche, en francs constants, les crédits destinés au soutien automatique, qui dépend de critères objectifs – recettes des films en salles, prix de vente à la télévision – sont en diminution. Or, le soutien automatique est lié au succès des œuvres et donc au succès de leur exploitation : dans cette optique, il est légitime de consentir un effort spécifique en sa faveur.

Pour terminer, je rappellerai que l'action culturelle des pouvoirs publics ne saurait se limiter à une simple augmentation des crédits budgétaires. Elle doit reposer également sur une politique d'incitation, d'encouragement au mécénat, avec des effets multiplicateurs de dispositions fiscales avantageuses permettant de générer un volume de crédits bien supérieur à la dépense fiscale initialement consentie par l'Etat. A cet égard, je regrette l'absence dans le budget de toute nouvelle avancée fiscale significative à l'exception des dispositions permettant aux SOFICA de financer des coproductions non tournées en langue française.

Vous avez évoqué devant la commission d'intéressantes mesures concernant l'acquisition d'œuvres d'art par les entreprises ou l'élargissement des conditions d'intervention de la dation, en paiement de l'impôt de solidarité sur la fortune par exemple. Qu'en est-il exactement ? Sont-elles susceptibles de prendre prochainement forme ? La commission des affaires culturelles, en tout cas, souhaite l'établissement de nouvelles dispositions fiscales propres à encourager le mécénat et l'accès à la culture.

L'action culturelle doit enfin prendre en compte la dimension juridique de la protection des biens et services. Ainsi, à l'heure de la construction de l'Europe et de l'harmonisation des législations, il est plus que jamais nécessaire de défendre notre spécificité, notamment dans le domaine des droits d'auteurs. Je crois que, dans ce domaine, notre vigilance ne doit pas faiblir. Aussi bien, sur ma proposition, la commission a-t-elle réitéré son observation tendant à ce que l'harmonisation des règles juridiques et fiscales imposée par la construction de l'Europe aboutisse à accorder aux œuvres de l'esprit le haut degré de protection qu'elles justifient.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, quelles me semblent devoir être les priorités d'une politique culturelle. Votre budget n'y répond qu'imparfaitement. Vos réponses en commission ne m'ont pas totalement convaincu. Aussi bien ne serez-vous pas étonné que j'aie invité la commission à ne pas approuver votre budget. Elle ne m'a toutefois pas suivi et a émis un avis favorable à l'adoption de vos crédits pour 1993. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget de la culture qui nous est soumis se situe – chacun en conviendra – dans un contexte très particulier. Visiblement, c'est dans la perspective des prochaines échéances électorales qu'il a été conçu. C'est donc à la lumière de cet objectif qu'il doit être examiné.

Force est de reconnaître, en cette fin de législature, que ce budget comporte bien des faiblesses et bien des incertitudes. Oh ! certes, tous ceux – et j'en suis – qui s'intéressent à ce

qu'il est convenu d'appeler les « affaires culturelles » ne pourront que se réjouir de voir les crédits que l'Etat leur consacre progresser de 6,5 p. 100 en 1993. Mais ce serait une vision bien réductrice - pour ne pas dire bien trompeuse - que de s'arrêter à ce chiffre ou à celui de 13,7 milliards de francs, montant du budget qu'il nous est proposé d'adopter pour le ministère de la culture.

En effet, derrière ces chiffres, quelle est la réalité des faits ?

Première réalité - que nous ne saurions oublier, monsieur le ministre - la progression des crédits que vous nous proposez d'approuver ne peut qu'être rapprochée, cette année encore, de la progression du déficit budgétaire de l'Etat.

Quel mérite y a-t-il à se féliciter d'un budget en hausse quand il ne s'agit en fait que d'une politique à crédit ?

M. Jean-Paul Brat. Oh !

Mme Françoise de Panafieu. Quel mérite y a-t-il à se louer d'un budget en hausse quand il ne s'agit en fait que de participer à une gestion désastreuse des finances publiques ? Cette gestion se solda aujourd'hui - faut-il le rappeler ? - par un déficit annoncé de 165 milliards, qui en réalité - ce n'est plus un mystère pour personne - devrait atteindre les 230 milliards.

M. Dominique Gambier, *rapporteur spécial.* 250, pendant que vous y êtes !

Mme Françoise de Panafieu. Quel mérite y a-t-il, enfin, à se vanter d'un budget en hausse quand il ne s'agit très probablement que de laisser à d'autres le soin de régler demain la facture ? Et quelle facture !

La réalité de la situation économique de notre pays en cette fin d'année 1992, après dix ans de socialisme, devrait inciter ceux qui nous gouvernent à un peu plus de modestie.

Deuxième réalité de ce budget : les grands travaux, qui sont la marque essentielle de votre gestion, font, cette année encore, sentir un peu plus leur poids et leurs conséquences sur le budget du ministère dont vous avez la charge.

Certes, le montant des autorisations de programme qui leur sont consacrées tend à se réduire en raison de la progression ou de l'achèvement de certains chantiers. Mais la courbe ascendante des crédits de paiement - c'est-à-dire finalement les dépenses effectives - se poursuit, au point d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous cachez pudiquement la réalité de l'augmentation des dotations qui sont destinées aux grands travaux. En fait, vous n'êtes satisfait de les réintégrer dans l'enveloppe globale de la culture que pour lui permettre d'atteindre le pourcentage symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, ce sont encore au bas mot près de 3 milliards de francs qui sont consacrés aux grands travaux pour 1993 dont 2,23 milliards pour la Bibliothèque de France, 469 millions pour le Grand Louvre, chiffres à côté desquels - faut-il le souligner - les 140 millions de francs prévus pour les grandes opérations culturelles dans les régions de France paraissent, vous en conviendrez, un peu dérisoires.

Il faut rappeler qu'à ce jour c'est plus de 20 milliards de francs que l'Etat aura consacré aux grands travaux depuis dix ans, c'est-à-dire près de deux fois le montant annuel du budget du ministère.

J'ai eu de cette tribune l'occasion de dire que ce n'était pas le principe même des grands travaux qui était en soi critiquable, et je le répète aujourd'hui. Ce qui l'est, c'est leur caractère systématique, au point que l'on en vient à parler de politique de grands travaux. Depuis dix ans, ils ont concerné la quasi-totalité des secteurs d'activité du ministère : les musées avec le Grand Louvre, l'environnement culturel avec la cité de la Villette, la musique avec l'Opéra Bastille, le livre avec la Bibliothèque de France.

Arrêtons-nous, si vous le permettez, sur la Bibliothèque de France. Son budget de fonctionnement dépassera les 250 millions de francs, deux fois et demi déjà la subvention de la Bibliothèque nationale.

Où s'arrêtera-t-on ? Les prévisions du coût de la future institution laissent rêveur : le chiffre de 1,5 milliard de francs est couramment avancé. L'Etat pourra-t-il se le permettre, alors que son déficit va croissant et qu'il restera tant à faire pour les autres bibliothèques du savoir, en particulier, les bibliothèques universitaires ?

Epiphénomène pour certains, le fait que le Président de la République ait décidé en personne de la hauteur des tours illustre, à mon sens, parfaitement la confusion des responsabilités qui règne dans cette affaire. Pouvait-on éviter une telle dérive en nommant à la tête de ce qui aurait dû être un projet exemplaire une personnalité réputée pour ses talents de polémiste, mais non pour sa connaissance des bibliothèques ?

J'avoue également avoir été quelque peu choquée, monsieur le ministre, de constater que, lors de votre dernière visite du chantier de la Bibliothèque de France, vous n'avez rien trouvé de mieux que de vous féliciter du caractère « irréversible » de ce chantier.

Couler du béton à toute allure, créer l'irréversible coûte que coûte, tel semble être le seul objectif du moment : est-ce bien là un titre de gloire ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Oui.

Mme Françoise de Panafieu. Curieuse conception de l'Etat, de la République et du service public !

J'eusse aimé vous entendre aussi expliquer comment vous conceviez l'articulation entre la Bibliothèque nationale actuelle et la future Bibliothèque de France, ce que sera le budget de fonctionnement de cet établissement qui reste un mystère pour tout le monde, ou enfin comment vous alliez prendre en compte les attentes, pour ne pas dire les inquiétudes, de la communauté culturelle et scientifique dont les interrogations ont été reprises dans un rapport remis au Conseil supérieur des bibliothèques et dont je tiens à souligner, pour l'avoir également lu, la remarquable probité. Ces interrogations n'ont reçu, chacun le sait aujourd'hui, qu'un simulacre de réponse.

Non, rien, pas un mot ! Mais qu'importe puisque le chantier est « irréversible » !

Irréversible comme l'Opéra de la Bastille, je suppose, où votre responsabilité s'avère chaque jour un peu plus lourde.

Il est d'ailleurs consternant de constater là les mêmes erreurs, les mêmes travers que pour la Bibliothèque de France. Même manque de préparation des projets, même manque de réflexion sur les finalités des nouveaux établissements, mêmes incertitudes sur les coûts de fonctionnement, même évolutions, en cours de route, sur la place et le rôle de chacune des deux institutions, même « querelles de personnes » - je ne m'étendrai pas sur le sujet - qui ne peuvent que porter atteinte à la crédibilité des nouveaux établissements et, au-delà, à votre politique culturelle.

S'agissant de la Bastille, je serais heureuse, monsieur le ministre, que vous puissiez, aujourd'hui, éclairer la représentation nationale sur vos intentions quant au devenir de la fameuse « salle modulable » sur laquelle il semblerait que quelques « frémissements » se soient manifestés ces derniers mois : avec quels crédits entendez-vous l'achever, avec quels objectifs artistiques et avec quel budget de fonctionnement ?

Je serais non moins heureuse que vous puissiez nous expliquer les mesures que vous avez prises ou que vous entendez prendre pour que cet Opéra « miracle », cet Opéra « populaire » - je vous cite - dont vous étiez si fier hier donne enfin un nombre de représentations au moins égal à celui que l'on pouvait applaudir autrefois au Palais Garnier et pour un coût acceptable pour la collectivité.

Des grèves à répétition, des révolutions de palais dictées par le caprice d'un seul homme et qui enlèvent toute cohérence à la gestion, des débauchages tous azimuts, sans oublier, hélas ! la tragédie de Séville, tout est accablant. Les rumeurs les plus extravagantes courent sur les termes du contrat du directeur musical.

Et tout ce gaspillage d'énergie et d'argent, pour un nombre de représentations inférieur à celui de l'ancien Palais Garnier, comme le soulignait récemment, dans une lettre au journal *Le Monde*, un directeur général démissionnaire ou plutôt « démissionné » ! Qui peut empêcher une telle folie, alors que, de toute évidence, l'art lyrique, comme toutes les autres formes de spectacle vivant et peut-être plus encore, risque d'être de plus en plus concurrencé par le disque, et bientôt par le vidéodisque ?

Pourtant, il n'y a pas de fatalité de l'échec. Si la presse s'accorde à reconnaître aujourd'hui l'excellence d'établissements d'institutions comme le Châtelet ou, dans un autre domaine, comme le Théâtre de la Ville - deux institutions que je connais bien -, ce n'est pas parce que la ville de Paris

a un secret. Liberté artistique des institutions, souci permanent du public, définition claire, surtout, des responsabilités de chacun : si ces trois ingrédients ne sont pas réunis, nous arrivons alors tout droit au contre-exemple de l'Opéra Bastille.

Pour l'instant, et j'avoue que votre silence sur ce dossier depuis plusieurs mois a quelque chose d'un peu choquant, la collectivité ne peut que constater l'étendue du désastre : démissions en cascade, une subvention de fonctionnement qui atteindra, si l'on inclut l'école de danse de Nanterre - à laquelle il faut, par contre, vraiment rendre hommage aujourd'hui car c'est une école admirable - et la salle Favart, près de 600 millions de francs et un nombre de représentations en recul spectaculaire par rapport à ce qu'on faisait au Palais Garnier.

Enfin, l'Opéra réussit ce tour de force extravagant de coûter cher à la fois au contribuable et au spectateur. Je rappelle à ce sujet que la vocation « populaire » de Bastille est aujourd'hui bien oubliée quand on sait que le nombre de places de première catégorie - à 560 francs - est d'environ un millier.

Malgré la qualité des personnels de théâtres de l'Opéra, le bilan est aujourd'hui - vous en conviendrez - bien lourd et votre silence, monsieur le ministre, guère acceptable.

Donneriez-vous donc raison à ceux qui considèrent, pour reprendre une fameuse expression, que Bastille est une « mauvaise réponse à une question qui ne se posait pas ? ».

C'est pourtant là le fruit de votre politique.

C'est votre politique qui a lancé l'Etat dans des investissements inconsidérés et non préparés. C'est votre politique qui se traduit par des charges de fonctionnement chaque jour plus lourdes pour le ministère de la culture.

On le voit pour l'Opéra, qui mobilise à lui seul plus du tiers des crédits que l'Etat consacre à la musique. On l'entrevoit pour le Grand Louvre avec les 220 emplois nouveaux prévus au budget pour 1993 et les 79 millions de francs de crédits de fonctionnement supplémentaires. A l'achèvement de l'opération, au milieu de cette décennie, c'est entre 500 et 600 millions de francs qu'il faudra budgétiser annuellement. On le devine pour la Bibliothèque de France dont le budget de fonctionnement devrait dépasser, en rythme de croisière, plus d'un milliard de francs par an.

A eux seuls, les grands établissements publics culturels de l'Etat mobilisent dès à présent près de 30 p. 100 des dépenses ordinaires du ministère et plus de 40 p. 100 du seul titre III.

Telle est la réalité de votre action. Elle pèsera lourd sur l'avenir. Chaque année, ce sont 3 ou 3,5 milliards de francs qu'il faudra dégager pour assurer le fonctionnement des grands établissements. Autant de moins pour les interventions culturelles, autant de plus que vos successeurs devront trouver pour remplir les engagements de l'Etat.

Voilà donc pour les grands travaux. Vous m'excuserez d'avoir été peut-être un peu longue sur l'Opéra Bastille. Mais trop de questions, qui demandent des réponses pressantes et qui n'ont que trop tardé, se posent aujourd'hui sur cet établissement.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Tout à fait !

Mme Françoise de Panafieu. Troisième réalité, enfin, celle de la confusion et du saupoudrage.

Au fil des années, monsieur le ministre, je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les priorités de votre politique. Bien malin, en effet, qui pourrait s'y retrouver dans les budgets successifs que vous nous présentez.

M. Jean-Paul Brat. Dans les vôtres, c'était plus facile, il n'y avait rien !

Mme Françoise de Panafieu. Oh ! certes, chaque année, votre talent indéniable de « communicateur » nous vaut des présentations fort habiles.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est un magicien !

Mme Françoise de Panafieu. Cette année, le patrimoine et les enseignements artistiques ont ainsi les honneurs : il n'est jamais trop tard pour bien faire, même si vous vous gardez bien de nous proposer une nouvelle loi de programme sur le patrimoine, celle qui a été lancée en 1987 prenant pourtant fin, je le rappelle, cette année.

Car avec vous, tout se vaut au point que l'on serait tenté de vous appliquer la célèbre formule que rappelait Alain Finkielkraut dans l'un de ses ouvrages : « une paire de bottes vaut Shakespeare ».

Car, pour vous, pour l'« Etat culturel » tel que vous le concevez, tout est culturel. A chacun ses choix, déclariez-vous déjà, il y a dix ans : « l'art savant ou l'art populaire, l'art nouveau ou l'art traditionnel ».

M. Jean-Paul Brat. Quelle caricature !

Mme Françoise de Panafieu. Mais, en agissant ainsi, en refusant d'assumer, d'admettre les exigences d'une politique culturelle, avez-vous pensé que vous contribuiez à enfermer les uns et les autres dans des ghettos culturels ? Avez-vous pensé que, loin de réduire les inégalités d'accès à la culture, vous consacriez au contraire une culture à « deux vitesses », comme l'a montré d'une autre manière le rapporteur de la commission des affaires culturelles ? Car de même, dit-on bien souvent, que l'argent va à l'argent, de même la culture profite-t-elle d'abord, sinon exclusivement, aux gens cultivés.

C'est précisément pour lutter contre cette tendance que le gouvernement de Jacques Chirac avait fait de la promotion des enseignements artistiques sa principale priorité...

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Parlons-en de l'action culturelle du gouvernement de Jacques Chirac !

M. Jean-Paul Brat. Il n'a rien fait !

Mme Françoise de Panafieu. ... afin de donner à tous les clefs d'accès à la culture.

M. Hervé de Charette. Elle a raison !

Mme Françoise de Panafieu. Vous vous flattez aujourd'hui de poursuivre la même politique.

Là encore, si au plus haut niveau, nos enseignements artistiques répondent à ce qu'on peut en attendre, il n'en va pas de même, monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la culture, dans le système éducatif.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Si j'en crois certains récents échos dans la presse, qui ont déjà été rappelés à cette tribune, les choses ne sont pas susceptibles de bouger rapidement.

Un regret : la réunion du ministère de la culture et de l'éducation nationale aurait dû être une grande idée politique - c'est vrai, elle l'est. Elle aurait pu nous aider à surmonter cette atomisation de la culture qui est, peut-être, le plus grand reproche que l'on peut adresser à votre politique.

Notre société a besoin de repères, la mission de l'école est d'en donner à une jeunesse désorientée aujourd'hui et très inquiète pour son avenir, quand elle ne se sent pas exclue de la communauté nationale. Nous ne voulons pas que les émeutes de Los Angeles soient la préfiguration de ce qui pourrait arriver dans nos propres banlieues.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vos propos prêtent à rire !

M. Bruno Bourg-Broc. Ce n'est pas drôle, monsieur le ministre !

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. C'est drôle de l'entendre dit par elle !

Mme Françoise de Panafieu. C'est là l'un des enjeux majeurs de notre pays et il est pleinement culturel.

Le monde enseignant a besoin de voir reconnue la dimension culturelle de son action quotidienne. Certes, la culture à l'école, ce sont les enseignements d'arts plastiques ou de musique, ce sont les interventions d'artistes ou d'écrivains qu'il faut développer bien évidemment. Mais apprendre à maîtriser la langue française, à penser autrement que par clichés, à connaître notre histoire et celle des autres, telle est la base de toute politique culturelle digne de ce nom.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. S'il fallait ne retenir qu'un échec, s'il fallait ne vous adresser qu'un seul reproche, ce serait, monsieur le ministre, celui de ne pas avoir perçu en dix ans la difficulté qu'éprouve notre société à trouver une cohésion sociale. On constate partout cette atomisation

sociale, cette impossibilité pour les gens de se regrouper, de se comprendre, d'agir ensemble. J'écoutais encore avant-hier à la radio un ancien Premier ministre socialiste s'exprimer sur ce problème. Il rappelait à quel point l'Etat a vocation à créer et à susciter la cohésion sociale. Or l'Etat a failli totalement à cette mission. Et, monsieur le ministre, si plusieurs ministères sont concernés par le problème, deux le sont encore plus : celui de l'éducation nationale et celui de la culture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Olivier Dessault, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Ce qu'il faut à notre pays, c'est une véritable vision à long terme, un sens des responsabilités aussi qui vous aurait conduit à maîtriser les dépenses. En effet, ce n'est pas un service à rendre à la culture, que d'en faire la « danseuse » de la République, certes brillante mais frivole, alors que notre pays s'enfonce dans le chômage et qu'une crise morale sans précédent secoue non seulement notre pays mais le monde entier.

Ce grand dessein sera, sans nul doute, la tâche d'un prochain gouvernement. Mais, en accumulant comme vous le faites les traites sur l'avenir, vous ne la lui aurez vraiment pas facilité.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que nous ne puissions aujourd'hui, mon groupe et moi-même, adopter le budget qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs les députés, avec 13,7 milliards de francs, soit une augmentation de 6,5 p. 100, le budget de la culture atteindra pour la première fois en 1993 le seuil symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Pour nous être depuis si longtemps à juste raison battus avec les artistes, les syndicalistes, les partis politiques de gauche dès 1968 pour cette revendication, nous nous félicitons de cette incontestable et toujours nécessaire augmentation des crédits pour la culture. Je tenais, avant toute chose, à le dire sans détour.

Evidemment, nous ne pouvions pas prévoir alors l'ampleur que prendraient les nécessités de l'investissement culturel lorsqu'il y a un quart de siècle l'idée du 1 p. 100 pour la culture fut lancée non pas par Jean Vilar, comme le soutenaient récemment *Le Monde* dans un article élogieux pour votre budget et nos rapporteurs, mais par la Fédération des centres culturels communaux réunie en congrès au Havre au mois d'octobre 1968 et dont Jack Ralite était l'actif vice-président.

Jean Vilar discutait précisément pour sa part la notion du 1 p. 100. Il s'en était ouvert à mon ami Jack Ralite et un débat publié à l'époque dans *La nouvelle critique* avait eu lieu afin que chacun explique son point de vue.

Je crois utile de rappeler aujourd'hui alors que le budget atteint ce seuil de 1 p. 100 ce qu'était alors la pensée de Jean Vilar. La citation est un peu longue, mais elle vaut : « La culture ce n'est pas seulement le Louvre, Versailles, l'Opéra, le Panthéon ou la Bibliothèque nationale, le Palais de papes, Carcassonne ou Viollet-le-Duc. C'est d'abord le long, le délicat, le studieux recensement des besoins culturels de chacun et aussi bien celui du paysan des villages perdus que celui de l'ouvrier des villes. Une culture, c'est un choix... ».

M. Jean-Paul Bret. Très bien !

M. Guy Hermier. Et après avoir souligné que l'insuffisance des moyens consacrés à l'éducation et aux affaires culturelles de l'époque tenait au refus des dirigeants de « développer sérieusement et au profit de tous les choses du savoir », il ajoutait : « N'est-ce pas en effet préparer des évolutions, des mutations trop vives, des transformations, bref des révolutions ? En conséquence, la culture française, ses héritages et son avenir immédiat ne disposent que de zéro, virgule et des centièmes du budget général de l'Etat. Cependant l'octroi de crédits plus substantiels résoudrait-il ce vaste problème ? Axer une politique de revendication sur le fait d'obtenir 1, 2 ou 3 p. 100 du budget national, c'est poser un faux problème, ou du moins cela tient du grignotage. [...] Le problème immédiat - et socialiste - de la revendication cultu-

relle exige d'abord une étude claire, sans vain didactisme, compréhensible par tous, populaire donc, de la transformation de l'actuelle société. »

Au terme de cette troisième législature, d'une longue période pendant laquelle vous et vos amis politiques, monsieur le ministre, avez eu en charge les affaires de la France, je ne peux manquer de vous poser, comme l'aurait fait sans doute Jean Vilar, cette question : au service de quelle politique avez-vous mis votre pouvoir pour transformer la société d'un des pays les plus développés de la planète ?

Pour répondre à cette question, on ne peut échapper à ce constat : si le budget de la culture vient d'atteindre 1 p. 100 du budget de l'Etat, tout ce qui fait la force, la vigueur d'une politique culturelle s'est, en revanche, affaibli. Je veux parler de la capacité à acquérir de nouveaux savoirs, à partager de nouvelles émotions, de nouveaux plaisirs, à exercer de nouvelles pratiques artistiques, à l'échelle non d'une trop courte élite, mais de tout un peuple. Bien sûr, on ne peut avoir une vision simpliste de ce mouvement. Force est cependant de constater que les choix de votre gouvernement, de vos gouvernements - ceux de la droite ont fait pire ! - ont pour l'essentiel sacrifié à la rentabilité financière immédiate, au cynisme de l'argent roi, qui éclate aujourd'hui partout, ont engendré, comme jamais, des pauvres, des précaires, des chômeurs, des déshérités, des exclus, des laissés-pour-compte, dans des proportions telles que la société française traverse une des plus graves crises de son histoire, une crise non seulement économique et sociale, mais politique et morale, une crise de civilisation. Quand la société va si mal, comment voulez-vous que la culture se porte bien ? Jean Vilar avait vu juste.

Peut-être soutiendrez-vous qu'au cœur de cette crise, grâce à votre budget, la culture bénéficie d'une sorte de statut d'extra-territorialité ? A franchement parler, je ne le crois pas. Je pense, par exemple, à cet article de Bertrand Poirot-Delpech, attirant l'attention sur le fait que la chute constante de la lecture, notamment de romans et d'essais, apparemment - j'insiste sur l'adverbe - compensée par une surconsommation audiovisuelle, laisse redouter un glissement progressif vers la barbarie. N'est-il pas temps d'agir avec une autre vigueur pour enrayer cette logique infernale ?

Je pense à ce phénomène culturel de masse de la télévision qui pouvait, qui pourrait être un moyen privilégié d'essor de la démocratie, de la connaissance, de la culture. Pour cela, il ne fallait pas mettre le doigt dans l'engrenage du privé contre le service public. Vous l'avez, hélas ! fait. Encouragée, la droite, un temps revenue au pouvoir, a privatisé notre première chaîne publique populaire et de très grande audience. Au lieu de rompre avec cette logique audiovisuelle désastreuse en revalorisant les missions de service public, vous avez laissé TF1 entre les mains des affairistes. Certes, il y a désormais un petit plus, côté service public, avec Arte, mais c'est bien tard, dans tous les sens du mot ; l'audience reste pour l'instant quasi confidentielle ; tout le contraire d'une grande ambition pour toutes les chaînes de la télévision française.

A ce propos, comment ne pas être vivement préoccupé par l'état de notre production audiovisuelle et cinématographique, menacée, monsieur le ministre, de disparition à plus ou moins longue échéance ? Le cinéaste Bertrand Tavernier vient de lancer un nouveau cri d'alarme à Florence.

L'heure n'est-elle pas venue d'engager une grande campagne de production de programmes pour la télévision, d'y consacrer des moyens de grande taille, d'appeler plus vigoureusement à la coopération européenne ? Ce qui est fait est peu - j'allais dire dérisoire - en regard de la menace européenne. Bientôt, il sera trop tard. Car la situation est déjà extrêmement préoccupante : 250 000 heures de programmes diffusés pour 20 000 heures produites par les douze pays de la CEE. Comment s'étonner que les Américains se sentent des ailes dans les négociations du GATT ? D'ici peu, les quotas de diffusion seront un mur de sable que les Américains n'auront même plus besoin d'attaquer puisque nous serons incapables de diffuser au moins 40 p. 100 d'œuvres nationales et 60 p. 100 d'œuvres européennes sur nos écrans de télévision car nous produisons trop peu.

Prenez, monsieur ministre, l'engagement devant l'Assemblée nationale de ne plus rien céder aux Américains en matière de diffusion audiovisuelle tant qu'eux-mêmes n'accepteront pas de diffuser plus de 0,6 p. 100 d'œuvres d'origine européenne sur leurs propres écrans de télévision.

Je pense encore au cinéma qui fête son centième anniversaire. Le palais de Tokyo se transforme à cette occasion en musée du cinéma. C'est bien. Encore faut-il que la France, qui a vu naître cet art, préserve un cinéma national vivant. A cet égard, abandonner la diffusion des films sur le territoire français aux trois groupes que sont Gaumont, UGC et Pathé est très dangereux. Trois dirigeants, trois grands groupes peuvent aujourd'hui décider, de fait, de la diffusion des films. Les trois mêmes sont d'ailleurs suffisamment impliqués dans la production pour tenir les deux bouts de la chaîne. Cette situation peut être dramatique pour le cinéma français comme s'en inquiètent avec juste raison les exploitants indépendants. Revenez, monsieur le ministre, sur les conditions dans lesquelles l'agrément a été accordé à ces trois groupes par le Centre national du cinéma.

Je pense aussi - vous vous en doutez - au mauvais coup qui se trame contre le statut de salarié des intermittents du spectacle à propos des indemnités de chômage. L'accord auquel votre collègue, Mme Aubry, a donné son agrément le 29 octobre se traduirait par l'exclusion d'un grand nombre de professionnels du spectacle, notamment les jeunes, et, pour les autres, par une réduction des prestations servies variant entre 15 et 50 p. 100 selon les estimations des services de l'UNEDIC. Dans ces conditions, beaucoup n'auront plus les moyens de vivre de leur métier. Qu'on ne vienne pas nous parler de sureffectifs quand la France ne compte que deux ou trois artistes pour 10 000 habitants contre sept en Grande-Bretagne ou en Allemagne. Or, monsieur le ministre, l'accord dont il est question contrevient aux dispositions légales puisque, pour modifier les annexes 8 et 10, il aurait fallu obtenir l'accord au moins de quatre confédérations signataires côté salariés. Ce n'est pas le cas. La CGT a déposé un recours. Cela vous donne l'occasion de revenir sur l'agrément gouvernemental et de pousser le CNPF à tenir compte du fait que l'emploi artistique est une dimension majeure du développement de notre culture.

Je pense enfin, monsieur le ministre, à la situation de notre réseau d'établissements culturels publics subventionnés. Malgré l'augmentation de votre budget, des équipements ne voient pas leurs moyens s'accroître en conséquence. C'est, par exemple, le cas de la maison de la culture de Saint-Denis, dont les moyens seraient cette année encore maintenus sans même être actualisés. Pour cet établissement, implanté dans un département très populaire, les moyens de l'Etat ont augmenté de moins de 5 p. 100 entre 1984 et 1991, alors que les coûts ont progressé de 25 p. 100 dans la même période. Ce qui est vrai dans bien des cas pour la région parisienne l'est également en province, comme je peux le constater à Marseille, par exemple, pour le Gypsis.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations qu'appelle de notre part le projet de budget de la culture pour 1993, et les questions que nous souhaitons vous poser. Nous serons très attentifs à vos réponses pour déterminer notre attitude finale sur le vote du budget ; je dis bien « le vote du budget », car, pour le reste, nous avons le sentiment très vif, parfois amer, à l'heure venue d'apprécier le bilan, que la politique menée ces dernières années n'est finalement pas à la mesure de l'enjeu de civilisation qu'est désormais l'enjeu culturel.

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Si André Malraux a créé le ministère de la culture et lui a donné une dimension historique au travers du patrimoine, ainsi qu'une dimension sociale et démocratique en créant le « musée imaginaire » et les maisons de la culture, on doit reconnaître, monsieur le ministre d'Etat, que vous avez, à votre tour, contribué à démontrer que la culture constitue aujourd'hui, dans un grand pays comme la France, un important enjeu du développement économique et social.

L'objectif, longtemps poursuivi, d'accorder à la culture 1 p. 100 du budget total de la nation est, enfin, atteint en 1992. Je serais tenté de dire : il était temps ! Mais le groupe UDC n'hésite pas à s'en féliciter et à vous en féliciter, même s'il ne se laisse pas abuser par les chiffres. Car on pourrait affirmer que, en dehors des crédits d'investissement consacrés aux grands travaux et des mesures nouvelles prévues pour leur fonctionnement, le budget de la culture au sens strict ne s'accroît que de 2 p. 100, c'est-à-dire moins que l'inflation et moins que le budget général de l'Etat. Il ne semble donc pas que l'on puisse encore présenter la culture comme étant l'une des grandes priorités de l'action gouvernementale.

Au moment où va certainement s'achever en 1993 un long règne, monsieur le ministre d'Etat - vous aurez été en charge de la culture pendant dix ans - et presque au terme de la présente législature, comment résister à la tentation de dresser un bilan ? Le groupe UDC entend le faire sans préjugés, mais aussi sans complaisance.

Avant de développer mon propos dans les quelques minutes dont je dispose, je résumerai brièvement le jugement que nous portons sur votre action.

Trop souvent, quelles que soient la pertinence de bon nombre d'initiatives et la qualité de certaines réalisations, la culture a été, d'une certaine manière, confisquée. Trop souvent, elle est apparue comme un spectacle joué à huis clos pour le divertissement du prince et de ses complaisants. Permettez-moi de vous dire malicieusement, monsieur le ministre d'Etat, que, trop souvent, nous avons eu le sentiment que vous étiez vous-même aveuglé par vos propres miroirs. (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Or dans l'état de délabrement social que connaît notre pays, il nous paraît essentiel de ne jamais oublier que la culture doit être la chose au monde la mieux partagée. Elle doit, sans pour autant se disperser, aller davantage à la rencontre des Français. Pour cela - j'en dirai un mot tout à l'heure - il faut sans doute procéder à un vaste « aggiornamento » des compétences car, pour nous, développer la culture, ce n'est pas forcément élargir les compétences et renforcer le rôle de l'Etat dans ce domaine.

Ce rapide bilan, comment ne pas le commencer par les grands travaux, sources de tant de polémiques et qui ont déjà été abordées par les orateurs qui m'ont précédé ?

Monumentale gabegie de fonds publics pour les uns, empreinte de cette fin de siècle sur ce perpétuel chantier qu'est Paris pour d'autres, pharaonisme du Prince ou expression majestueuse des arts contemporains ? On n'en finirait pas d'instruire à charge et à décharge. En vérité, quoi que l'on pense de ces grands travaux, il est normal, il est indispensable que s'exerce, à leur égard, la vigilance de la représentation nationale et que nous nous interroguions, les uns et les autres, avec vous, sur l'envers de ce prestigieux décor.

Quant à nous, nous ne mettons pas en cause le principe même de ces grands travaux et nous reconnaissons volontiers - je dirai même avec un sentiment de fierté pour notre pays - un certain nombre de réussites, par exemple, la Grande Arche et aussi, bien que l'opération ne soit pas terminée, le Grand Louvre.

S'agissant de la Bibliothèque de France, il fallait sans doute faire face à l'incapacité dans laquelle se trouvait la Bibliothèque nationale de remplir sa mission première, fixée jadis par François I^{er}, c'est-à-dire assurer le dépôt légal. Par ailleurs, les formidables progrès en ce qui concerne les communications exigeaient que l'on eût l'ambition de faire entrer les bibliothèques - et les usagers - dans l'ère contemporaine.

Il conviendra sûrement, le moment venu, de solliciter à nouveau la communauté scientifique pour s'assurer qu'elle se reconnait suffisamment dans la future bibliothèque. Pour l'heure, ce sont les coûts de fonctionnement qui attirent notre attention et suscitent notre inquiétude. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que soient communiquées au Parlement les conclusions, et les suites, du rapport que M. Emile Biasini et vous-même avez demandé à M. Jean-Ludovic Silicani, rapport qui, je crois, vous a déjà été remis. Des choix doivent être effectués rapidement si l'on veut que les coûts de fonctionnement de cette bibliothèque demeurent, s'il en est encore temps, dans la limite du raisonnable. Nous aimerions notamment savoir si vous estimez que Tolbiac et Richelieu doivent ou non constituer un établissement unique.

Tout devra être fait, en tout cas, pour que l'on ne réédite pas à Tolbiac la malheureuse expérience de l'Opéra Bastille, paquebot détourné de ses objectifs initiaux par quelques corsaires du Roi en mal de considération...

M. Hervé de Charette. Très bien !

M. Bernard Stasi. Dois-je ajouter ma voix, monsieur le ministre d'Etat, à ceux qui vous rappellent - on l'a fait du haut de cette tribune depuis le début de cette séance - que votre Opéra populaire, qui devait être le témoignage monumental du socialisme triomphant et dont la subvention a doublé en six ans, vogue de crise en crise et est à peine en mesure de proposer le même nombre de représentations que, naguère, Garnier et Favart réunis ?

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est faux !

M. Bernard Stasi. Dois-je rappeler que les tarifs pratiqués sont devenus aussi élevés pour l'amateur moyen qu'ils l'étaient auparavant à Garnier ?

M. Bruno Bourg-Broc. Au point d'être dissuasifs !

M. Bernard Stasi. Pour en terminer avec les grands travaux, j'ajoute que d'autres opérations paraissent nécessaires sur des bâtiments prestigieux. Je veux parler du Centre Pompidou, malade de son succès et de son mauvais entretien, et du Grand Palais qui menace presque ruine, qui est mal chauffé l'hiver et se transforme l'été en serre étouffante ; j'ai l'impression que, pour une somme relativement modeste, il peut redevenir un des joyaux culturels de la capitale.

Vous laisserez, monsieur le ministre d'Etat, de grands projets en chantier et, derrière ces monuments triomphaux, bien du ménage à faire. Je crains que, dans le même temps, les caisses ne soient pas aussi pleines qu'il le faudrait pour achever l'ouvrage et pour mener des actions nouvelles. Par ailleurs, il m'a semblé, en me penchant sur ses arcanes, que votre budget pour 1993 avait sous-estimé certains postes de dépenses inévitables ; ainsi, l'exécution du budget, si aucune correction ne devait intervenir, pourrait réserver, à ce département, une gestion difficile.

Quelles que soient l'importance des grands travaux et la place, parfois excessive, qu'ils ont tenue dans vos préoccupations et dans votre budget, les considérations sur la politique culturelle ne sauraient évidemment se limiter à cet aspect de votre action.

Pour nous, le malaise social, le désarroi moral qui affectent tant de nos concitoyens font un devoir aux responsables des affaires culturelles de ne jamais oublier, comme je l'ai déjà dit, que la culture doit être la chose au monde la mieux partagée et que c'est loin d'être le cas dans notre pays.

Certes, l'Etat n'est pas seul pour faire face à cette tâche immense, pour assumer cette responsabilité vis-à-vis de la nation. Aussi, est-il indispensable de clarifier la répartition des tâches entre tous les partenaires. Tout d'abord, il importe que l'Etat définisse les missions qui sont les siennes et qu'il les assume dans les meilleures conditions et dans un esprit de partenariat.

Pour aller vite, je me contenterai de rappeler brièvement quelles sont les trois principales missions de l'Etat dans ce domaine.

Tout d'abord, il doit prendre en compte le long terme, c'est-à-dire préparer l'avenir. A ce titre, à mon tour, je déplore que l'enseignement artistique, qui devait constituer une priorité ces dernières années, ait été en fin de compte quelque peu négligé.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est faux !

M. Bernard Stasi. La loi Léotard avait pourtant défini un cadre ambitieux. Or, malgré le rapprochement éducation-culture, je n'ai pas l'impression, monsieur le ministre d'Etat - si vous pouvez me convaincre du contraire, je m'en réjouirai -,...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Bien sûr !

M. Bernard Stasi. ... que vous ayez réussi et je pense que vous le regrettez vous-même ...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Pas du tout !

M. Bernard Stasi. ... à obtenir, du lourd et rétif département ministériel de l'éducation nationale, un vrai plan de développement des arts à l'école, aux collèges et aux lycées.

M. Bruno Bourg-Broc. On l'attend !

M. Bernard Stasi. Les crédits s'accroissent, certes, pour 1993, mais ce sont essentiellement des crédits d'investissement. La misère des écoles d'art et de musique, s'agissant de leur fonctionnement, est plus préoccupante encore. Nombre de ces établissements qui arborent fièrement le qualificatif « national », que vous leur avez concédé, ont de « national » les charges et les programmes, mais, hélas ! pas les crédits. Ne faudrait-il pas que l'Etat exerce enfin ses responsabilités en la matière ?

Notre ambition devrait être d'un autre ordre de grandeur : faire, d'ici à la fin de ce siècle, au profit de l'enseignement artistique et des arts à l'école, ce que Jules Ferry fit, voici plus d'un siècle, pour l'enseignement général. Il est temps de passer de l'expérimental à la généralisation.

Car la France - personne ne peut le nier, hélas ! - est aujourd'hui particulièrement en retard par rapport à ses partenaires européens : alors qu'il s'agit de faire partager à tous le patrimoine culturel, non seulement français mais aussi européen, l'enseignement artistique n'y est dispensé qu'à titre accessoire. Si l'on veut que la culture soit ce qu'elle doit être, c'est-à-dire un élément de cohésion sociale et non pas un critère d'élitisme et de discrimination, si l'on souhaite que chacun, dans ce pays, puisse être un consommateur avisé et parfois un praticien amateur, un créateur ou un professionnel de l'art, c'est un immense chantier qu'il faut entreprendre sans délai.

Deuxième mission de l'Etat, il doit clairement prendre à sa charge quelques grands projets d'excellence, de nature à renforcer le rayonnement culturel de la France. A ce titre, je ne puis que me féliciter de ce que la loi de programme sur le patrimoine, que naguère François Léotard avait présentée au Parlement, ait été scrupuleusement respectée. Elle constitue désormais l'un des principaux acquis de la législature dans le domaine culturel. Cette orientation doit être encore accentuée dans les années à venir. Un plan national de restauration du patrimoine devrait être rapidement défini et mis en œuvre : il permettra de faire travailler ensemble, dans tous les champs du patrimoine, l'Etat et les collectivités locales.

J'entends dire, par ailleurs, qu'une cité du patrimoine pourrait être implantée dans le fort d'Aubervilliers acquis par l'Etat, et qu'elle jouxterait un centre consacré aux nouvelles technologies. Monsieur le ministre d'Etat, l'Assemblée nationale pourrait-elle être informée de ce grand projet ?

De la même manière, la France doit se doter d'institutions assurant l'enseignement et la conservation des arts. Le projet Richelieu-Vivienne me semble aller dans la bonne direction. La création d'un Institut international d'histoire des arts, esquissée dans votre budget, devra être accélérée par la future majorité. De même est-il hautement souhaitable qu'un institut puisse s'appuyer sur la bibliothèque des arts qui verra le jour dans le quadrilatère Richelieu, dès lors que les fonds imprimés et périodiques auront été transférés à Tolbiac.

Troisième mission, l'Etat doit continuer de soutenir l'innovation, c'est-à-dire la création et la recherche en matière d'arts de la scène et d'arts plastiques. Une analyse objective, mais critique, des actions menées depuis dix ans en ces domaines devra être engagée, avec deux principaux objectifs : premièrement, mieux faire apparaître la distinction entre, d'une part, un réseau national relevant de l'Etat ou soutenu par lui et, d'autre part, les autres activités artistiques que l'Etat pourra contractuellement soutenir, aux côtés des collectivités locales, dans un cadre régional ; deuxièmement, créer les conditions pour qu'apparaissent, dans tous les domaines de l'art vivant, de nouveaux jeunes talents.

A cet égard, je tiens à faire une remarque concernant la commande publique. Vous avez bien fait, monsieur le ministre d'Etat, de la relancer à partir de 1982. Mais, depuis votre retour Rue de Valois, en 1988, il semble que cette commande publique soit frappée de léthargie. On ne voit plus de grandes réalisations, comme si l'imagination des artistes s'était brusquement pétrifiée ! Pourtant, les crédits ont doublé et j'aimerais savoir ce qu'il en est.

Enfin, j'ai été choqué que la délocalisation des services ait été, au ministère de la culture comme ailleurs, préparée et décidée avec une certaine désinvolture vis-à-vis des personnels. Préparées sans concertation, annoncées à grand fracas, mises en œuvre de façon obscure, les délocalisations sont le contre-exemple d'une politique de gestion moderne des ressources humaines à laquelle tout ministre doit s'attacher, tant il est vrai que le ministre de la culture doit, certes, être le « ministre des artistes », mais aussi le patron de son administration et donc le ministre des 12 000 agents dévoués et compétents qui la composent.

Vous devez être le patron de votre administration, mais aussi le ministre des citoyens. Vous vous plaisez à dire - je le rappelle il y a un instant - que vous êtes le ministre des artistes. Et sans doute, monsieur le ministre d'Etat, est-il heureux que la République des arts et des lettres puisse disposer d'un interlocuteur permanent, à la fois interprète, mécène et grand aumônier.

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Grand aumônier ou grand timonier ? (*Sourires.*)

M. Bernard Stasi. Mais n'oubliez-vous pas parfois que vous devez être aussi, que vous devez être surtout, le ministre des citoyens, en permanence soucieux de faciliter la pratique culturelle de tous les Français, et tout particulièrement de ceux qui ne savent pas encore combien la culture enrichit la vie ?

La culture doit retrouver une vocation de proximité. Elle doit se donner comme finalité, en conservant un « impératif de qualité », de rassembler le plus grand nombre et de favoriser, plus encore, qu'elle ne l'a fait, l'insertion des populations marginalisées. A cet égard, vous me permettrez de citer les initiatives que nous avons prises à Epernay, dans le cadre d'une opération de développement social des quartiers. Depuis quelques années, en effet, sont organisés des stages destinés à favoriser, par la pratique d'activités artistiques, la réinsertion sociale de jeunes rejetés par le système scolaire et qui se trouvent, pour la plupart, en situation de rupture familiale et de marginalisation sociale. Il ne s'agit pas, bien entendu, à travers ces stages, de former des artistes professionnels mais de permettre à des jeunes en difficulté de retrouver confiance en eux-mêmes et de renouer des liens sociaux. La réussite de ces stages m'amène à formuler le vœu que les responsables, à tous les niveaux, des affaires culturelles aient, en permanence, la préoccupation du rôle que peut, et donc que doit, jouer la culture en ce qui concerne la réinsertion sociale.

Pour cela, l'Etat doit être un partenaire privilégié, mais sûrement pas l'acteur principal. Il s'épuise à mener, pas toujours avec succès, des actions complexes, souvent insuffisantes, là où les collectivités locales doivent être, tout naturellement, les maîtres d'œuvre et les responsables pour peu que les moyens leur en soient donnés.

Or, force est de constater que l'Etat a trop souvent agi, dans ce domaine comme dans d'autres, pour son propre compte, recherchant les effets d'annonce plutôt que la continuité des politiques.

Certes, vous avez commencé à déconcentrer un certain nombre de crédits. Mais dans certains secteurs, moins de 10 p. 100 des crédits sont utilisés au niveau des directions régionales, qui sont trop souvent réduites à la fonction de boîtes aux lettres. C'est dire que le nécessaire mouvement de déconcentration, qui doit aller de pair avec celui de la décentralisation, accuse encore un certain retard par rapport à ce dernier.

Je crois profondément qu'il appartiendra à la prochaine majorité - quelle qu'elle soit - de lancer une large concertation à caractère national qui se donnerait pour objectif de rassembler, région par région, tous les partenaires dans de véritables « états généraux de la culture ». Autour des représentants de l'Etat, préfets et directeurs régionaux des affaires culturelles, l'ensemble des secteurs locaux - élus, artistes, responsables administratifs ou associatifs, entreprises disposées à engager des actions de mécénat - pourraient débattre de leurs actions respectives, définir des objectifs communs avec le souci d'évaluer, au fur et à mesure, la pertinence des actions entreprises. L'intervention de l'Etat pourrait alors prendre la forme d'engagements contractuels pluriannuels dans la limite des crédits déconcentrés qu'il conviendrait de globaliser davantage.

Telles sont donc les quelques réflexions que je voulais présenter au nom du groupe UDC sur le projet de budget pour 1993 mais aussi, au-delà, sur votre politique culturelle. En dépit d'aspects indéniablement positifs, ce projet de budget comporte trop d'incohérences et trop d'incertitudes pour que nous puissions l'approuver. Le groupe UDC, par conséquent, s'abstiendra. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avec un montant de 13,8 milliards de francs, en progression de 6,5 p. 100 par rapport à 1992, le budget de la culture représentera, beaucoup l'ont dit avant moi, 1 p. 100 du budget de l'Etat. Ce pourcentage assurément emblématique et chargé d'une forte signification constitue une revendication ancienne, dont notre collègue Guy Hermier vient de nous rappeler que la paternité doit être partagée, mais surtout une

revendication légitime des milieux artistiques. Ce seuil de 1 p. 100 je ne sais s'il sera « irréversible », mais en tout cas, il sera, demain, difficile de se situer en deçà. Il a été atteint grâce à une progression régulière des crédits depuis 1981, sauf pendant les années 1987 et 1988 qui ont été, au contraire, des années de stagnation, voire de régression, et des années de recul dans de nombreux secteurs de la vie culturelle. Il illustre donc une continuité dans l'effort engagé, une persévérance et une volonté soutenue. Je tiens à exprimer à cet égard la satisfaction du groupe socialiste.

Le rapporteur pour avis, M. Dassault, a tenté une nouvelle fois, à l'instar de son prédécesseur, M. Bourg-Broc, de montrer qu'une augmentation des crédits ne constituait pas en soi une politique. Certes, mais nous savons aussi qu'avec la droite, la culture est presque toujours sacrifiée, qu'il y a toujours moins de crédits...

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. N'importe quoi !

M. Jean-Paul Bret. ... que des coupes claires y sont pratiquées et que des secteurs entiers de la création sont délaissés.

Mais contrairement à ce que prétend le rapporteur, le budget proposé permet de dégager véritablement des priorités. Elles ont été rappelées par M. Gambier : l'enseignement artistique, la création vivante mais aussi la poursuite d'une politique du patrimoine.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. J'ai reconnu ces priorités ! C'est dans le soutien à la création qu'il n'y a pas de ligne directrice.

M. Jean-Paul Bret. Contrairement aussi à ce que d'aucuns prétendent, ce budget traduit l'amorce d'un rééquilibrage des crédits entre Paris et la province, rééquilibrage que j'avais souhaité l'an dernier à cette même tribune. Les nombreux chantiers qui vont s'ouvrir en province en témoignent.

Le secteur culturel français bénéficie de financements croisés entre l'Etat et les communes, mais aussi les départements et les régions. Mais l'Etat a toujours joué un rôle déterminant, un rôle d'initiation et d'incitation dans le domaine culturel. Et il faut être furieusement élitiste et réactionnaire pour amalgamer le principe de l'action de l'Etat avec l'ombre menaçante du totalitarisme.

Attaques partielles ici, procès d'intention là, mais la critique fondamentale de votre politique culturelle, monsieur le ministre, les idées nouvelles, où les trouve-t-on ? Nous ne les avons pas entendues aujourd'hui, en tout cas. L'opposition semble sur ce sujet totalement en panne d'idées et de crédibilité. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Hervé de Charette. C'est que vous n'avez pas écouté les orateurs, monsieur Bret !

M. Jean-Paul Bret. Je vous ai écouté avec tellement d'attention que je n'ai rien pu entendre !

Mme Françoise de Panafieu. Votre discours était écrit avant le débat. Il faut réactualiser vos notes !

M. le président. Mes chers collègues, laissez s'exprimer l'orateur.

Monsieur Bret, ne vous laissez pas interrompre !

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Il a visé juste !

M. Jean-Paul Bret. Le budget de l'année 1993 sera marqué par un effort considérable en faveur de l'enseignement artistique. C'est l'une de vos priorités, c'est aussi une des nôtres. En son temps, M. Léotard avait élaboré une loi de programme sur les enseignements artistiques mais de crédits point ou peu. Là il s'agissait bien d'une politique à crédit !

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. C'est une facture qu'il nous a laissée !

M. Jean-Paul Bret. Cette année, la progression est de 11 p. 100 par rapport à 1992 et de 50 p. 100 en valeur par rapport à 1988.

Monsieur le ministre d'Etat, vous êtes à la fois le ministre de l'éducation et le ministre de la culture. Nous attendons beaucoup, M. Gambier l'a dit, de cette synergie. Les activités culturelles et l'éducation artistique ont pris une place de plus en plus importante au sein du système éducatif. La générali-

sation de la semaine de quatre jours dans les écoles primaires, la prise en compte des rythmes de vie de l'enfant, la mise en place des cycles, permettent de donner aux enseignements artistiques une meilleure place et de généraliser plusieurs actions nouvelles, telles que les classes culturelles ou les ateliers de pratique artistique.

Je tiens à le répéter ici, les disciplines artistiques ne sont pas des disciplines satellites ; elles sont des disciplines de la pensée au même titre que les mathématiques ou que la littérature. A ce titre, elles doivent pouvoir trouver toute leur place dans l'enseignement.

Le soutien à la création vivante constitue aussi l'un des points forts de votre budget. Dans le secteur de la musique et de la danse, les crédits en augmentation permettront de soutenir davantage les jeunes artistes, de privilégier les programmes innovants et de conforter les centres chorégraphiques nationaux.

Les élus locaux sont particulièrement sensibles aux aides nouvelles apportées en matière d'équipement en petites salles de concert ou de danse des conservatoires et des écoles de musique.

Votre budget, monsieur le ministre, montre aussi que vous persistez dans votre volonté d'élargir l'accès à la culture de tous les publics. Outre l'effort qui est fait dans le domaine des enseignements artistiques qui participe évidemment de cette volonté, il œuvre au développement de la lecture publique qui a connu des progrès incontestables ces dernières années et poursuit la rénovation des musées, tant sur le plan de la présentation des collections et de l'accueil du public, que des pratiques pédagogiques qui s'y développent ou prennent appui sur leurs œuvres.

Elargir la diffusion de la culture à tous les publics, c'est proposer le meilleur au plus grand nombre. La politique que vous avez mise en œuvre, monsieur le ministre d'Etat, a une double ambition ; celle d'abord du choix de l'excellence - soutenir les créations les plus audacieuses, c'était tout simplement rester à la hauteur de l'héritage culturel de la France ; ensuite, et en corollaire, celle de l'ouverture des frontières de la culture, ouverture à des pratiques et à des techniques nouvelles et vivantes.

Ainsi, en un peu plus de dix ans, c'est la perception même de la culture qui a changé. A une vision étriquée, souvent tournée uniquement vers le passé, s'est substituée progressivement celle d'une culture vivante, multiple, et généreuse, en prise sur les réalités et le présent. Les élus locaux avisés en ont fait, dans la plupart des cas, un élément essentiel de leur politique locale. Des entreprises l'utilisent pour améliorer leur image. Elle crée des emplois et participe à la lutte contre l'exclusion.

Monsieur le ministre d'Etat, le budget pour 1993 permet de répondre à ces ambitions. C'est un excellent budget. Il aura notre approbation, pleine et entière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous débattons du budget pour 1993, dernier budget de la législature et peut-être, monsieur le ministre d'Etat, le dernier budget du ministère de la culture que vous ayez à défendre devant nous.

M. Jean-Paul Bret. Qui vivra verra !

M. Hervé de Charette. Du coup, j'ai eu la curiosité de lire le discours que vous aviez prononcé ici même, lors de l'examen de votre premier budget en 1981. C'était à la même saison mais le climat était différent, vous devez vous en souvenir : le Premier ministre avait fait l'effort de se décaler alors que, aujourd'hui, il n'est pas là et vous n'aviez pas manqué de célébrer « les explosions de bonheur » qui éclataient, paraît-il, aux quatre coins de la France et même « les déferlements de joie dans toutes les grandes capitales du monde pour célébrer le commencement libérateur ». Chacun appréciera comment le style brillant risque quelquefois de se heurter aux dures réalités de la vie !

Vous aviez essayé de définir votre conception du ministère de la culture. Vous aviez parlé ni plus ni moins de projet de civilisation.

M. Jean-Paul Bret. Oui !

M. Hervé de Charette. Vous aviez évoqué le droit à la beauté, invoqué la nécessité, l'urgence de réconcilier l'art et l'Etat qui, paraît-il, étaient brouillés. Nous pourrions peut-être examiner aujourd'hui s'ils sont enfin réconciliés.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, et M. Jean-Paul Bret. Oui !

M. Hervé de Charette. La question que vous posiez au début de cette intervention, que j'ai relue avec soin, et d'ailleurs avec plaisir parfois, était la suivante : un ministère de la culture, pour quoi faire ? Bonne question et, à l'occasion de l'examen de votre budget pour 1993, il est intéressant de rechercher comment vous y avez répondu et si nous sommes d'accord avec les réponses que vous avez données au cours de ces douze années qui n'ont été interrompues que par une période à mon avis trop brève de deux années.

M. Jean-Paul Bret. Heureusement qu'elle a été brève !

M. Hervé de Charette. Votre première ligne d'action était d'accroître les crédits de l'Etat. Vous l'avez fait, personne ne peut dire le contraire. Ils étaient d'environ 3 milliards. Vous les avez portés à 6 milliards dans le budget de 1982 et, par progressions successives, nous voici pour 1993 à un peu plus de 13 milliards.

Vous aviez annoncé un effort dans le domaine de l'art et de la création. Personne ne peut méconnaître vos réalisations en ce domaine. Je ne nie pas en particulier que vous avez su établir avec une grande partie du monde des arts un dialogue utile.

Enfin, vous avez fait un certain nombre de choses dans le domaine des grands travaux, dont chacun, je crois, reconnaît l'utilité, au moins dans leur principe.

D'où vient alors notre insatisfaction.

M. Jean-Paul Bret. D'être dans l'opposition.

M. Hervé de Charette. Je m'en tiendrais à quatre observations.

La première porte précisément sur les grands travaux. Chacun ici en a parlé, ce qui me permet d'être bref.

L'Opéra Bastille, cette grande affaire, est dans une crise profonde, qui s'étale dans tous les journaux, et seuls ceux qui n'y mettent pas les pieds peuvent contester ce fait.

Vous nous aviez annoncé un grand opéra populaire. Vous l'avez installé à la Bastille, parce que vous croyiez que c'était encore un quartier populaire - c'est l'idée que l'on se fait généralement dans la gauche des beaux arrondissements - ...

M. Jean-Paul Bret. Il n'y a plus de quartier populaire à Paris, c'est bien connu !

M. Hervé de Charette. ... et vous avez construit un bâtiment dont l'inadéquation à sa fonction s'est exprimée chaque jour.

Cette crise est aujourd'hui flagrante puisque l'Opéra Bastille ne répond ni en qualité, ni en quantité, ni dans son fonctionnement, ni dans la qualification des programmes à ce qu'attend le public de l'art lyrique. La déception est générale non seulement pour le public qui voudrait y aller mais également pour ceux qui ont tenté de le servir. Seul, apparemment, M. Bergé est éminemment satisfait de cet opéra, mais c'est une attitude qui lui est coutumière !

La Grande bibliothèque laisse à penser que nous pourrions avoir les mêmes inconvénients, pour les mêmes causes, c'est-à-dire un manque de préparation avec les partenaires concernés. C'est pourtant une affaire importante, à laquelle, je le répète, nous souscrivons, dans son principe.

Comme plusieurs de mes collègues, j'ai des inquiétudes concernant l'adéquation de cette grande bibliothèque aux objectifs à poursuivre et je crains une dérive des coûts et des charges. Nous risquons finalement d'avoir un objet qui ne sera pas adapté à sa fonction mais qui coûtera très cher à vos successeurs et à ceux qui auront la charge du ministère de la culture.

Vous avez travaillé dans la solitude, faisant en sorte que tous les partenaires du monde artistique, qui n'auraient pas demandé mieux que de s'impliquer, n'en aient pas l'occasion.

Ma deuxième observation porte sur l'enseignement artistique.

Dans votre discours de 1981 - vous voyez comme je vous lis ! -, l'enseignement, la proximité de la culture et du citoyen, était mis en exergue comme une priorité de base. Or force est de reconnaître que, si vous avez obtenu des résultats

positifs pour les grands établissements de l'enseignement artistique, ce que l'on appelle communément la formation artistique de notre jeunesse n'a pas progressé d'un iota pendant ces dix années.

Cela ne dépendait pas que de vous. Vous avez expliqué dès 1981 que l'exigence culturelle concernait quarante-quatre ministres du gouvernement et que chacun devait s'y appliquer. Or ni votre collègue du ministère de l'éducation d'alors ni vous-même aujourd'hui n'avez résolu ce problème.

Il est extravagant de constater qu'à l'école primaire française, il n'y a aucun enseignement artistique, sauf si les communes s'en occupent elles-mêmes.

M. Dominique Garnbier, rapporteur spécial. C'est méchant pour les instituteurs !

M. Hervé de Charette. J'ai cherché l'explication de ce phénomène étrange. Il est simple. Mon inspecteur d'académie, à qui je demandais si ma commune, modeste, devait décidément financer elle-même l'enseignement artistique, m'a répondu cette formule extraordinaire : « Depuis Jules Ferry, il est bien convenu que l'instituteur sait tout enseigner, qu'il est polyvalent ; par conséquent, il enseigne le français, le calcul, la gymnastique, l'anglais, l'espagnol si vous voulez faire des langues, et, bien entendu, l'art. »

Une telle conception, vous le sentez bien, était justifiée il y a plus d'un siècle quand l'objectif de l'école primaire était d'apprendre à lire, écrire et compter, mais aujourd'hui où l'on a une ambition plus vaste pour l'école primaire, elle est évidemment archaïque et malvenue et on ne résoudra le problème de l'enseignement artistique que le jour où l'on reconnaîtra qu'il faut dès l'école primaire un corps enseignant spécialisé.

Ma troisième observation concerne le patrimoine. C'est l'une des missions fondamentales de votre ministère même si, à l'origine, vous n'avez paru y consacrer qu'un intérêt accessoire.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est faux !

M. Hervé de Charette. Nous devons être reconnaissants à François Léotard d'avoir été, au sein du gouvernement auquel j'ai appartenu et que dirigeait Jacques Chirac, l'artisan d'un projet pour la défense et la promotion du patrimoine français que le Parlement a adopté.

Vous avez respecté les enveloppes prévues. Permettez-moi tout de même d'apporter un bémol : l'année 1987 étant une période d'austérité budgétaire, on pouvait espérer qu'un gouvernement qui regarde l'austérité avec plus de perplexité, dirai-je, serait allé plus loin. Cela dit, vous avez respecté la programmation et j'aurais bien tort de vous critiquer.

En vérité, ce que je déplore, c'est que, dans l'ambition culturelle manifestée pendant ces douze années, vous n'ayez pas considéré la protection du patrimoine français comme l'un de vos plus grands chantiers. La dégradation année après année de l'immense patrimoine artistique et culturel français, qui exprime notre histoire, notre passé, nos valeurs, et que nous voulons transmettre aux générations futures, est un désastre qui est dû au fait que nous avons une législation inadaptée. Je l'ai souligné l'année dernière, monsieur le ministre d'Etat, mais il n'y a eu aucun pas vers ce qui me paraît nécessaire, c'est-à-dire une véritable décentralisation des compétences pour le classement des monuments et des sites de caractère historique.

Enfin, ma quatrième et dernière observation concerne l'équilibre entre Paris et la province. Il paraît qu'il faut se satisfaire d'un partage 50-50. Je ne le crois pas mais, de toute façon, on n'en est pas là.

Vous vous flattez de dépenser 1 p. 100 du budget de l'Etat. Très bien ! Nous vous en donnons acte. Mais savez-vous que, selon un excellent rapport de la commission des finances, les départements, les régions et les communes font beaucoup plus ? Les villes de plus de 10 000 habitants consacrent 10 p. 100 de leur budget à la culture, les régions et les départements 2,4 ou 2,5 p. 100. Cela montre bien l'immense effort accompli par les collectivités territoriales !

Franchement, vous auriez dû être l'instigateur d'un vaste mouvement de décentralisation des crédits d'Etat au profit des villes moyennes et du monde rural qui n'ont pas les moyens d'assumer une politique de proximité de la culture.

La culture, c'est important à Paris, c'est sans doute important pour l'élite artistique et culturelle, mais c'est d'abord une absolue nécessité pour chaque Français et chaque Française, à l'école, je l'évoquais tout à l'heure, mais aussi dans nos villes, dans nos villages, dans nos campagnes, qui ont souvent le sentiment d'être abandonnés et isolés dans ce domaine comme dans d'autres.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les réflexions que m'inspire votre budget quand je regarde le chemin parcouru depuis dix ans.

Vous n'avez jamais manqué de certitudes pour défendre votre budget comme pour défendre vos idées. Vous n'avez jamais manqué de mots assez sévères à l'égard de vos détracteurs. J'ai eu souvent le sentiment que vous étiez le ministre de la fanfaronnade publique. Je souhaite que nous puissions engager dans les temps qui viennent un grand débat sur la culture, qui nous permettra de fixer demain de nouvelles orientations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, dans la belle émission télévisée que Jean Daniel et Jean Lacouture ont consacrée récemment à la télévision à Pierre Mendès France, on a entendu l'ancien chef de gouvernement dire cette formule empruntée, je crois, à Clemenceau : « Un homme politique » - je dirais même tout homme - « n'a souvent le choix qu'entre deux types de conduite : soit se répéter, soit se contredire ». Pierre Mendès France, naturellement, se rattachait à la première tradition, jusqu'à excéder, agacer, irriter et mettre en colère ceux qui l'entendaient.

Puis-je me permettre, de manière immodeste, de m'y rattacher aussi ? Pardon, monsieur de Charette si, cet après-midi encore, je m'entête, je me répète ! Pardon, mesdames, messieurs, si, aujourd'hui à nouveau, aveuglé sans doute par mes passions ou mes convictions - quand je dis sans doute, c'est votre pensée que j'interprète, monsieur de Charette - je me répète, je réaffirme et, si j'ose dire, l'âge venant, je ressasse les mêmes pensées et les mêmes obsessions ! Après tout, un certain art musical moderne - je pense à Philip Glass - trouve son charme dans la répétition, tout comme d'ailleurs certaines formes d'art musical traditionnel !

Au demeurant, peut-être ne suis-je pas le seul à encourir ce reproche en cet instant ! On aurait presque pu graver dans le disque ce que nous avons déjà entendu et ce que vous allez entendre. Le répétitif est, là aussi, présent. Après tout, pourquoi pas ? Pourquoi, en particulier, le discours ministériel ne serait-il pas fidèle à lui-même si la partition s'accorde, ou a le sentiment de s'accorder, aux aspirations de la création et de ceux qui se passionnent pour l'art ?

En 1981 - vous avez eu la bonté, monsieur le député, de citer ma première intervention, que j'ai également relue et que, à quelques mots près, j'assume pleinement -, je vous présentais le budget du doublement des crédits de la culture. En 1992 - c'est, je crois, la dixième budget que j'ai l'honneur de vous présenter -, je vous présente le budget du 1 p. 100.

Comme vous l'avez demandé et comme je l'ai demandé moi-même dès l'abord en 1981, doubler le budget de la culture, est-ce bien raisonnable en temps de crise ? La même question peut légitimement se poser aujourd'hui : faire franchir le cap du 1 p. 100 au budget de la culture en cette période internationale difficile, est-ce bien raisonnable ?

Il est vrai que, dans les périodes qui ont précédé 1981, le budget de la culture était un rite. Cela aussi était répétitif ! C'était le premier qui était posé sur la table du sacrifice budgétaire : pour y subir réductions et amputations. Je relisais quelques propos d'éminents prédécesseurs. Il est normal, disait le ministre de la culture de 1969, que le budget de la culture reflète la conjoncture et recule dans les périodes de difficultés monétaires. A cette époque, d'ailleurs, la situation financière n'était pas très brillante : déficits publics importants, commerce extérieur en déficit. Et le ministre de la culture de 1974, le premier du nouveau septennat de M. Giscard d'Estaing, monsieur de Charette, expliquait que revendiquer un budget préférentiel en ces temps incertains relèverait de l'inconséquence !

Et si l'inconséquence, disais-je alors à peu près en ces termes devant vous, était précisément d'étrangler les crédits de la création intellectuelle et artistique au moment où la crise, la situation internationale réclament un surcroît d'imagination, un surcroît d'intelligence, un surcroît d'invention ?

Vous avez forcé le trait, caricaturé peut-être - à chacun ses convictions et en tout cas à chacun sa manière de s'exprimer - mais c'est sans doute vrai qu'il y a deux conceptions des choses sur ce sujet. Et, après tout, pourquoi pas ? Il est bien des conceptions différentes sur tant d'autres sujets : le rôle de l'Etat, les libertés, la Constitution.

Pour les uns, la culture, le savoir, l'éducation, c'est un simple ornement de la vie, un colifichet qu'on pose à la boutonnière pour faire bien, comme aurait dit Nietzsche. Pour les autres, et nous nous efforçons d'en être sans toujours y parvenir, naturellement, car c'est très difficile, la culture, c'est le ressort même de la vie, ce qui donne sens à notre existence, et le devoir de la puissance publique, c'est de préserver, de protéger ces trésors fragiles et de veiller à leur prospérité, à leur santé, avec soin et tendresse.

Ce n'est pas en désespérant la jeunesse, en désespérant les artistes, les inventeurs de l'avenir qu'une nation se forge un destin mobilisateur de ses énergies et de ses talents.

M. Bernard Stasi. Qui visez-vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est au contraire en multipliant les puits de vie, pour employer la belle expression de Joseph Delteil, c'est en favorisant l'éclosion des œuvres de beauté, en aiguisant l'appétit de belles choses que l'on peut donner à un pays la fierté de lui-même, le goût de se battre et d'entreprendre, la volonté de se dépasser.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, et je le revendique ; je me suis entêté, avec le plein soutien du Président de la République, qui n'est pas moins obstiné, à maintenir le cap que nous avions fixé : un budget de la culture représentant 1 p. 100 du budget de l'Etat. Jamais, à aucun moment, il n'y a eu recul : chaque fois, il y a eu avancée. Aujourd'hui, nous franchissons ce cap.

On nous rétorquera qu'il s'agit là d'une idée quelque peu symbolique. Pourquoi 1 p. 100 plutôt que 1 et quelques p. 100, ou même 0,90 p. 100 ? Disons que ceux qui avaient fixé ce cap, qui a pris force de mythe mobilisateur et d'utopie concrète, n'avaient finalement pas trop mal calculé, que ce soit Jean Vilar ou tel autre. N'engageons pas ici de querelle de paternité, car nous sommes nombreux, au moins sur ce plan, monsieur Hermier, à avoir, depuis longtemps déjà, mené ce bon combat pour le 1 p. 100. Après tout, que chacun en revendique la paternité et le moment que nous vivons aujourd'hui n'en sera que plus fort !

On dit aussi - c'est l'un des thèmes repris d'année en année - que ce cap n'est franchi que grâce à ce qu'on appelle les « grands travaux ».

J'ai noté, monsieur le rapporteur Olivier Dassault, la formule que vous avez employée : les grands travaux se feraient « au détriment du reste ». Je retiens votre formule et l'enregistre pour le prochain disque, si j'ose dire. J'en prends acte pour l'avenir, quoi qu'il se passe, quelles que soient les majorités...

M. Hervé de Charette. Vous manquez de confiance en vous !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Pas du tout ! J'aime que chacun soit fidèle à son engagement !

Je constate, monsieur Dassault, que vous souhaitez que l'enveloppe globale pour les grands travaux soit maintenue. Je le souhaite aussi. Lorsque ces réalisations seront achevées, on s'apercevra que les coûts de fonctionnement seront largement inférieurs à l'investissement matériel.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Cela ne veut rien dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ce seront autant de crédits qui, pour l'avenir, seront dégagés pour d'autres actions, d'autres initiatives.

Cela ne veut rien dire, dites-vous, madame le député. Comme vous-même, j'imagine, j'ai un peu le sens du calcul : on peut considérer qu'un verre est à moitié plein ou à moitié vide, que l'on a affaire à une grande bouteille plutôt qu'à un tonneau ! (Sourires.)

Quand on construisait le centre qui a pris ensuite le nom de Georges Pompidou et lorsqu'un peu plus tard on construisait le musée d'Orsay, on ne parlait pas de « grands travaux » ! C'en était tout de même ! Ils représentaient près de 50 p. 100 du budget de la culture, madame le député. Or je n'ai pas entendu que vos amis aient protesté. En réalité - il faut être honnête - on protestait un peu sur vos bancs, et il a fallu la détermination du Président Pompidou, pour le centre qui porta par la suite son nom, et celle de M. Giscard d'Estaing, pour le musée d'Orsay, pour que ces réalisations puissent avancer. Il a aussi fallu le soutien apporté à ces projets par François Mitterrand, qui à l'époque n'était pas Président de la République, considérant qu'ils étaient bons pour la France et pour la culture.

Aujourd'hui, les grands travaux représentent moins de 20 p. 100 du budget global de la culture alors que ce pourcentage était plus élevé à l'époque où vous étiez aux affaires, je le répète. Mais, dans l'intervalle, un grand changement est survenu : des crédits ont été débloqués pour les musées de province, les bibliothèques, les centres d'art, la lecture publique et beaucoup d'autres choses qui n'inspiraient alors que la plus grande indifférence.

J'estime que l'on ne porte jamais assez de considération à l'argent public. Pour ma part, je n'oublie pas que, durant la période dite « de cohabitation », les attermoissements, les remises en cause des projets concernant le Louvre et l'Opéra auront coûté aux finances publiques - en dédits et indemnités diverses - près de 500 millions de francs. Les opérations telles qu'elles avaient été imaginées ont respecté pleinement les enveloppes primitives, qu'il s'agisse de l'Opéra ou du Louvre, mis à part ces 500 millions de francs provenant d'un surcoût consécutif à un comportement...

M. Jean-Paul Bret. Ballardurien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... de répression politique à l'égard du gouvernement précédent.

Mesdames, messieurs les députés, je vous invite à accepter de franchir le cap du 1 p. 100. Ce sera un acte de foi dans notre destin !

Au demeurant, les crédits proposés sont, par rapport à l'ensemble de la richesse nationale, relativement modestes. Croyez-moi, elles sont rendues au centuple à la nation qui, dans le développement culturel, peut puiser un idéal de vie : le plaisir de beauté et même - pardonnez-moi d'être trivial - un surcroît de ressources financières. Si, depuis 1989, la France est devenue l'un des grands pays touristiques du monde, grâce à tout ce que nous avons, les uns et les autres entrepris - notamment, je le reconnais, monsieur de Charette, grâce à de nombreuses communes, de nombreux départements et de nombreuses régions, en liaison avec l'Etat -, c'est parce que beaucoup ont compris qu'un investissement culturel était en même temps un investissement économique.

Monsieur de Charette, vous avez fait référence à un discours que j'avais prononcé en 1981. Eh bien ! reprenons-le et regardons si les choses ont pu changer ou si elles méritent d'être modifiées.

Ce discours, d'ailleurs très court, était construit sur un plan en deux parties, selon les bonnes règles de l'ENA ou de l'agrégation de droit, dont je devrais davantage m'inspirer aujourd'hui. La première partie traitait du ministère de la culture en tant que ministère au service d'un art de vivre et, plus étroitement, en tant que ministère au service des arts.

Reprenons ces deux points.

Un ministère de la culture doit développer toute une série d'actions qui le dépassent et qui concernent notre société, notre civilisation, notre art de vivre - j'avais employé l'expression. Dans un gouvernement qui croit à ces choses, ce n'est pas le seul ministère de la culture qui doit s'engager : ce sont les membres du Gouvernement dans leur ensemble et c'est chacun d'eux. Je crois même avoir dit que, si un gouvernement comportait quarante ministres, chacun pouvait à sa manière apporter sa contribution.

Je disais que la culture, les arts, ne sont pas la propriété d'un ministère, fût-il celui de la rue de Valois, et que le ministère de l'éducation nationale avait plus que son mot à dire, qu'il devait jouer pleinement son rôle. Naturellement, il fallait que le ministère de la culture montrât l'exemple et puisse aller de l'avant pour ce qui concerne la formation professionnelle supérieure. D'où le développement ou la rénovation des grands conservatoires de musique - à Lyon et à

Paris, en particulier, avec la Cité de la musique de La Villette, dont vous ne parlez d'ailleurs jamais, ce qui est assez étrange – ou encore le développement des écoles de musique et la rénovation des écoles d'art. Et je ne parle pas de l'apparition de nouvelles écoles, telles que l'école du cinéma au Palais de Tokyo, l'école de création industrielle, l'école de la photographie à Arles. Notez au passage que nombre d'entre elles n'ont pas leur siège à Paris : l'école du cirque de Châlons-sur-Marne, monsieur Stasi, n'est pas à Paris ! L'école de la bande dessinée, à Angoulême, n'est pas à Paris ! L'école de danse de Nanterre, à laquelle Mme de Panafieu a bien voulu rendre hommage, ce dont je la remercie, n'est pas à Paris ! Nous allons prochainement ouvrir, jeudi prochain, me semble-t-il, l'école nationale de danse dirigée par M. Roland Petit, dont l'architecture a été conçue par l'architecte Roland Simounet. Cette école n'est pas non plus à Paris : elle est à Marseille. Quant à l'Ecole nationale du patrimoine, elle est à Paris, car on ne pouvait pas imaginer la séparer de l'ensemble des actions que nous menons dans le domaine de l'histoire de l'art.

Il est vrai que le grand ministère de l'éducation nationale a longtemps résisté. Avant même d'être au Gouvernement, j'ai éprouvé sur le terrain cette résistance, même si, ici ou là, des recteurs, des inspecteurs d'académie ou d'autres personnalités ouvraient les portes. J'ai même le souvenir d'un éminent personnage qui, plus tard, a fait une grande carrière culturelle dans la haute fonction publique et dont je tairai le nom. Vous le connaissez. Alors recteur de l'université de Nancy, recevant un groupe d'étudiants, dont j'étais et qui avait créé un festival international de théâtre, il me dit : « Monsieur, université et culture sont deux mondes différents ! »

Les choses ont bougé. Elles ont changé.

Depuis 1981, le ministère de la culture n'a cessé d'insister. Il finit par convaincre et emporter enfin l'adhésion de l'éducation nationale.

Pardonnez-moi de le rappeler, mais nous partions de très bas !

Qui a créé les classes du patrimoine ? Qui a mis au point les jumelages entre écoles et musées ? Qui, dans les écoles primaires, a créé des classes culturelles, de photographie ou d'arts plastiques ? Qui a créé l'opération, qui concerne aujourd'hui une soixantaine de départements, « collège au cinéma » ? Qui a créé les classes A3 – c'était avant 1986 –, qui ont permis que soient reconnus pour la première fois de façon officielle, par le biais d'options obligatoires en classe de seconde, le cinéma, puis les arts plastiques, puis la musique – et ce sera, l'année prochaine, le tour de l'histoire de l'art, ainsi que je l'ai annoncé avant-hier à la Bibliothèque nationale.

Nous allons franchir une nouvelle étape.

Je vais bientôt présenter un plan de cinq ans, touchant chacun des ordres d'enseignement, de l'école à l'université. Comme ce n'est pas un plan pour l'an 2000, mais un plan pour demain, figurent dans le budget de 1993 du ministère de la culture comme dans celui de l'éducation nationale des mesures d'une importance qui n'ont pas d'équivalent dans le passé : 75 millions de mesures nouvelles dans le budget qui vous est soumis aujourd'hui, 75 millions de mesures nouvelles dans celui qui sera soumis à l'Assemblée lundi et mardi prochains, création de divers emplois – notamment, monsieur de Charette, d'emplois de maîtres formateurs pour les écoles primaires. Je n'oublie pas la désignation, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'un conseiller de l'éducation nationale dans chaque direction régionale des affaires culturelles. J'arrête là mon énumération, qui risque d'être fastidieuse.

J'entends bien donner à ce mariage entre l'éducation et la culture ses pleins résultats. Et je ne parle pas seulement pour l'avenir : je parle aussi pour ce qui a déjà été décidé. Je crois donc pouvoir dire que ce mariage est déjà fructueux : les musées de l'éducation nationale, qui avaient toujours été les parents pauvres, laissés à la poussière et à l'abandon, sont en cours de rénovation ; celle du Muséum d'histoire naturelle sera bientôt achevée, sous la conduite de M. Biasini ; les Arts et Métiers sont en restauration depuis quelques jours.

Quant au Palais de la Découverte, nous rendrons public sous peu de jours son projet de rénovation, qui sera mis en exécution.

Des crédits ont déjà été dégagés, monsieur Stasi, pour que les galeries nationales du Grand Palais, qui étaient en effet une véritable honte, puissent aujourd'hui accueillir dignement de grandes expositions.

Mais il y a le problème de la structure du bâtiment lui-même, qui méritera un jour d'être confortée car, dit-on, elle bascule lentement, très lentement, vers la Seine. Mais nous ne sommes pas arrivés au moment où elle risquerait de se retourner complètement.

Et l'histoire de l'art ? N'étions-nous pas en ce domaine dans le wagon de queue, après tous les grands pays industrialisés ? Dans les grandes réunions internationales, on nous montrait du doigt ! Quelles initiatives ont pu être prises par d'autres gouvernements que celui-ci pour que l'histoire de l'art soit enfin pleinement reconnue ?

J'ai annoncé voilà quelques jours la création dans le périmètre Richelieu de la bibliothèque nationale des arts et de l'Institut international des arts. Dans les collèges et les lycées, de nouvelles options A3 seront créées et, à l'université, un DEUG « arts » sera introduit, dans lequel l'histoire de l'art occupera une place importante. Et je ne parle pas des décisions prises pour la formation des maîtres !

Si vous êtes soucieux de vérité et d'exactitude, si vous avez le goût des faits, vous ne devez pas oublier tout cela ! D'ailleurs, quand on parle des sujets liés à la culture et à l'éducation, on doit, plus qu'en d'autres matières, avoir l'exigence de ne rien affirmer qui ne soit confirmé.

Ce que j'ai annoncé en ce qui concerne la lecture ne sont pas de vains mots ! Vous, mesdames, messieurs, qui êtes des élus locaux, savez-vous qu'il n'existe pratiquement plus de lycée en France qui ne dispose pas d'un centre de lecture ou de documentation ? C'est généralement le plus bel endroit de l'établissement, où les jeunes se retrouvent, compulsent des livres, des journaux. Il en est de même dans les collèges.

Il restait une étape à franchir : les écoles. Avant trois ans, chaque école comprendra une petite bibliothèque.

Le système présentait une autre faille : les bibliothèques universitaires. Pendant trente ans, aucune bibliothèque universitaire n'a été construite !

M. Jean-Paul Bret. C'est malheureusement vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Depuis trois ans, M. Jospin a commencé un effort d'extension. J'ai décidé de doubler la mise. Nous en discuterons mardi prochain.

Nous passons donc à la vitesse supérieure : on verra fleurir dans quelques semaines des projets de bibliothèques universitaires dignes de ce nom, sans compter toutes les mesures pratiques que nous allons prendre pour élargir les horaires, faciliter la consultation et les lectures.

Il convient aussi de parler concrètement de ce qui a été entrepris pour la lecture publique. Permettez-moi de vous rappeler que nous ne pouvions pas être très fiers, il y a une douzaine d'années, de nos bibliothèques en comparaison de ce dont disposaient l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les pays du Nord de l'Europe. Aujourd'hui, nous sommes cités en exemple, pardonnez-moi de le rappeler, dans presque toutes les revues spécialisées.

J'aurais aussi envie de vous parler de la manière dont certaines grandes universités accueillent aujourd'hui de véritables centres d'art – je pense à celles de Marseille, de Dijon, de Lille, de Grenoble et de Strasbourg. Mais ce serait trop long.

Vous avez raison, la culture ne doit pas être l'affaire de la seule rue de Valois. Ce doit être aussi, parallèlement, celle de la rue de Grenelle.

Les choses ont beaucoup changé. Au-delà des directives ministérielles, entre les recteurs, les inspecteurs d'académie – si vous le désirez, monsieur de Charette, nous verrons comment les choses se passent chez vous ...

M. Hervé de Charette. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... des liens se sont tissés, des rapports, des projets sont réalisés en commun, sans compter ce que font les élus – Dieu merci ! – pour encourager le développement des arts et de la culture à l'école et dans les établissements scolaires.

En plus de l'éducation nationale – je le disais en 1981 –, il n'y a pas une administration qui puisse échapper à un minimum de vocation culturelle...

M. Hervé de Charette. Le chômage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Le ministère de la défense, par exemple, combat avec nous et avec un certain succès, l'illettrisme. Ça marche, mais on n'en parle pas beaucoup.

Je pense à l'industrie, et à l'effort que notre pays doit entreprendre - le ministère de la culture l'a stimulé - pour la création industrielle et pour le design ; à la jeunesse et aux sports, pour l'aménagement du temps et, en particulier, l'aménagement du temps de l'enfant ; à la recherche, pour le développement des technologies nouvelles ou, aussi bien, pour le patrimoine, monsieur de Charette, en particulier tout ce qui a été mis au point par notre laboratoire du Louvre, par le laboratoire des monuments historiques tout récemment, à Amiens - l'utilisation du laser pour nettoyer les statues sans les abîmer. Naturellement, je n'évoque pas ici les moyens de la nouvelle technologie pour la création. Sur tous ces points ce qui a été dit n'est pas resté paroles en l'air, c'est devenu aujourd'hui réalité et cela devra devenir réalité.

Monsieur de Charette, vous m'avez enfoncé, ou plutôt vous avez voulu m'enfoncer - car je ne me sens pas touché - dans le discours de 1981. Je disais à ce moment-là - l'expression peut paraître démodée, mais ce n'est pas mon avis - que la culture ne devait pas être la propriété d'une classe. C'est un grand combat, l'un des plus difficiles.

M. Hervé de Charette. Essentiellement dans le monde rural !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Pas à pas, il faut ouvrir des espaces, des pratiques sans jamais sacrifier l'exigence de qualité et je crois pouvoir évoquer la révolution des musées, des bibliothèques dont je parlais à l'instant.

Vous évoquez les DSO, monsieur Stasi, mais ce fut tout de même une initiative de l'Etat même si, et heureusement, les maires ou les présidents de région ont pris le relais dans de nombreux endroits, et notamment à Eprenay. On a parlé de Los Angeles, mais ces initiatives de l'Etat n'ont naturellement rien à voir avec la situation américaine et réaganienne qui a souvent été le modèle de certains dirigeants politiques français. Une action est menée, jour après jour, dans les quartiers populaires. Hier encore, en fin de journée, je me trouvais moi-même à Elancourt où un groupe de jeunes ont créé ce que nous appelons dans notre jargon un « café musique ». C'est une très grande réussite.

M. Bernard Stasi. A Eprenay aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Bravo ! Je vous rendrais volontiers visite si vous m'invitez.

J'y ai donc vu des gens pleins d'enthousiasme qui ont conçu un lieu de belle qualité et une programmation exigeante s'insérant parfaitement dans un quartier qui n'est pas des plus faciles de France. Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet mais j'en resterai là.

Monsieur de Charette, vous avez tout à fait raison, si nous sommes parfois d'accord sur les principes, c'est sur la lecture des faits que nous divergeons. Je disais aussi que la culture ne pouvait être la propriété d'une ville, fût-elle notre capitale commune, Paris.

Il faut être soit aveugle, soit un instant égaré par la passion politique - cela peut arriver - pour penser que notre pays ne s'est pas profondément transformé en quelques années. Il n'est pas une ville en France, monsieur de Charette, même de taille moyenne, qui ne compte aujourd'hui une bibliothèque hospitalière ou n'a un projet de nouvelle bibliothèque soutenu par les crédits de l'Etat. Peu de villes n'ont pas de centre d'art ou le souci de rénover leurs musées, sans parler d'autres activités. Plus personne, vous le savez bien, monsieur de Charette, n'oserait employer l'expression que nous avons tous employée : le désert culturel français.

Dans les cinq années qui viennent, nous allons contribuer...

M. Hervé de Charette. Vous ou nous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Nous, la collectivité nationale ! Je reconnais, en effet, qu'un changement de majorité poserait un vrai problème car, au-delà du discours des tribunes officielles, celui des mots, le discours de l'Assemblée nationale, il y a le discours des actes. Si, à un moment ou à un autre, intervenait je ne sais quel changement de majorité...

M. Hervé de Charette. Ce sont des choses qui peuvent arriver ! (Sourires.)

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Ce serait une catastrophe !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En effet, il faut y penser sérieusement et il faut que les artistes et les intellectuels y pensent ! Il faut juger les gens sur leurs actes et non sur leur discours. En juin 1986, messieurs de l'opposition, lorsque vous avez exercé des responsabilités, votre premier acte a consisté à supprimer deux milliards de francs de crédits - je dis bien deux milliards - au détriment de la culture, de l'éducation et de la recherche. (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Alain Calmat. La maison de la culture de Bourges a beaucoup perdu alors !

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je vous en prie, monsieur de Charette.

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Hervé de Charette. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me céder quelques instants de votre très précieux temps de parole et de me permettre ainsi de vous faire une recommandation.

Lorsque nous parlons de la culture, ici, à l'Assemblée nationale, nous sommes animés du souci de servir la jeunesse, le monde de l'art et des artistes. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je ne souhaite pas que ce débat rejoigne un exercice qui ne vous est certainement pas familier, celui de la récupération politicienne. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Les deux milliards, ils ont été supprimés ou pas ?

M. Jean-Paul Brat. Vous n'avez rien dit sur les deux milliards !

M. Hervé de Charette. Avertir ainsi les artistes du haut de cette tribune à propos des prochaines élections ne me paraît pas un exercice convenable dans le débat, pourtant de bonne tenue jusqu'à présent, sur la place de la culture dans la société française.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. Dominique Gambier, rapporteur spécial. Il n'a rien dit sur les 2 milliards !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur de Charette, votre intervention n'a pas manqué de vigueur. « Bonne tenue », dites-vous : la formule vaut pour chacun. Permettez-moi de vous renvoyer le compliment et d'attendre qu'au cours des prochains temps vous mettiez votre conseil en application. Peut-être les faits sont-ils offensants ou blessants, il n'empêche qu'ils existent et mon devoir est de les dire. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Mais suivons votre conseil et adoptons un ton plus pondéré !

Je disais aussi dans le texte auquel vous m'avez renvoyé que la culture n'était pas la propriété d'un secteur, fût-il le service public - cela va me permettre de répondre à Olivier Dassault - et qu'il était dès lors indispensable que la puissance publique ait un certain type de dialogue et de comportement avec le secteur privé - le livre, le cinéma, le marché de l'art, etc. Je ne reviens pas sur ce qui a été fait. Le mot d'ordre que j'avais employé à ce moment-là était : ni indifférence, ni ingérence. Je continue à penser ainsi.

M. Olivier Dassault disait avoir été un peu déçu de ne pas trouver dans le budget d'autres mesures en faveur du mécénat. En toute bonne foi, nous en avons parlé l'autre jour en commission, sauf à vouloir, chaque année, en ajouter une aux autres, je ne vois pas très bien quelles mesures nouvelles nous pourrions prendre qui encourageraient de manière plus déterminante le comportement des particuliers ou des entre-

prises. Ou plutôt si, il en est une, à laquelle j'avais pensé moi-même, tout comme M. Léotard d'ailleurs qui, à ce moment-là d'après ce que je sais, était un peu entravé, comme c'est la règle du jeu, par un ministère dont je ne dirai pas le nom - il n'avait d'ailleurs peut-être pas tort - et qui consisterait à prévoir la possibilité pour les entreprises qui achètent des œuvres d'art, de créateurs d'aujourd'hui notamment, de bénéficier d'une sorte de droit d'amortissement. Outre que techniquement ce n'est pas si simple, car on ne peut, par définition, se fonder sur ce qui serait une dévaluation d'une œuvre d'art, je me demande si, à la lumière de la situation du marché actuel, c'eût été une bonne formule. Mais elle mériterait d'être retravaillée.

Pour le reste, notre rôle est surtout de faire connaître une législation, inspirée en partie de celle de l'Allemagne, en partie de celle des États-Unis, et qui est sans doute l'une des plus généreuses. Les entreprises peuvent aujourd'hui « par-rainer », comme on dit en français, sponsoriser. Elles peuvent créer des fondations d'entreprise. Je signale à ce propos d'ailleurs que l'Assemblée a bien voulu adopter le projet de loi sur les fondations d'entreprise à l'unanimité, ou presque - ce n'était peut-être pas votre cas, monsieur Hermier ! Bref ! Ceux qui veulent participer au financement de l'art disposent aujourd'hui d'un instrument et d'outils qui leur permettent d'exercer un droit de déduction.

Dans quelques jours, mais je n'ose dire quand exactement car cela ne dépend pas uniquement de moi, M. Cluzel va me remettre le rapport sur le cinéma que je lui ai commandé. Je vous signale d'ailleurs que ce M. Cluzel n'est pas votre collègue sénateur. Il y a aucun lien de parenté entre eux. Celui dont je parle est un inspecteur des finances de grand talent, actuellement directement de l'Opéra.

M. Bernard Stasi. Le sénateur aussi est de grand talent !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Tout à fait, monsieur Stasi !

M. Cluzel avait pour mission, depuis trois mois, de rencontrer les uns et les autres, de faire une sorte de radiographie du milieu et de proposer une série de solutions. Mieux vaut que le débat soit ouvert dans ce domaine. Ce sera l'occasion d'une confrontation d'idées, peut-être vive. Je le dis aussi à M. Hermier qui m'a interrogé sur Gaumont-Pathé. La situation n'est pas simple. Vous aurez l'occasion, les uns et les autres, de vous exprimer sur ce sujet.

Puisque l'on parle de l'économie de la culture et du secteur privé, j'évoquerai l'inquiétude que suscite la situation du marché de l'art et des galeries. Nous réfléchissons à une solution comparable à ce qui a été fait pour le cinéma et pour le livre avec l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, l'IFCIC, mais aucune décision n'a encore été prise.

M. Hermier m'a posé à nouveau la question des télévisions. M. Jeanneney aura l'occasion d'en parler devant vous samedi prochain. La situation est faite de réussites et de non-réussites. Vous déplorez, monsieur Hermier, la suprématie que les Américains continuent à exercer. Mais le meilleur moyen de lutter contre elle, c'est de nous montrer nous-mêmes très inventifs, créatifs et productifs. La création de la chaîne Arte participe de cette démarche, de même que les obligations pesant sur le service public, que l'on aimerait voir davantage respectées, et celles pesant sur les chaînes commerciales, obligations sur lesquelles on aimerait - mais c'est un rêve - que se constitue une sorte d'union sacrée pour que les télévisions qui détiennent tout de même une autorisation sur le domaine public puissent respecter les engagements qu'elles ont pris en faveur de la création et de la production audiovisuelles. Il n'est pas toujours très responsable, au regard de la création nationale, de promettre je ne sais quelle dérégulation qui déstabiliserait définitivement notre système alors qu'il mérite, au contraire, d'être pacifié.

Je ne veux pas me mêler des débats commerciaux mais, pour ce qui est du GATT, je serais presque tenté de dire : « puisqu'ils veulent punir nos vins, punissons... d'autres choses », mais je le peux d'autant moins que nous avons remporté une petite victoire en faisant admettre aux Américains - ce qui n'était pas chose facile - que les biens culturels - on parle surtout de l'agriculture, mais il est vrai que c'est un grand souci - n'étaient pas des marchandises comme les autres, et en les faisant donc échapper aux négociations du GATT.

Si vous le permettez, mesdames, messieurs les députés, j'aborderai maintenant, brièvement, je vous l'assure, la deuxième partie de mon propos l'actualité et le futur. Le maître mot de ce ministère qui est au service des arts c'est : équilibre. Équilibre en particulier entre patrimoine et création.

Le patrimoine, c'est les monuments historiques, mais ce n'est pas que cela, c'est aussi la photographie. Une œuvre importante de restauration a été accomplie et continuera à l'être. C'est également le patrimoine des films et actuellement la manifestation Ciné-Mémoire met en vedette le travail considérable entrepris par le service des archives du film qui ont engagé une course contre la montre pour arracher à la mort les films sur support nitrate qui seraient voués à la disparition si nous n'avions pas triplé les crédits, il y a deux ans et demi, et si nous n'augmentions pas encore notre effort en 1993. Je me permets de suggérer à ceux d'entre vous qui voudraient, en une soirée, avoir un exemple de l'admirable travail accompli par le service des Archives du film, d'aller voir *Les Parapluies de Cherbourg* ressuscité par les doigts magiques de ces personnels. C'est plus qu'une résurrection puisque le film est maintenant dans un état qui n'était même pas le sien au moment de sa création grâce aux nouvelles techniques qui ne sont pas toujours destructrices et qui ont permis de donner à cette œuvre toute l'ampleur dont Jacques Demy rêvait.

Parlant des monuments historiques, monsieur de Charette, permettez-moi de vous dire que vous avez employé un ton peu conforme à celui que vous me conseilliez à l'instant. Alors je me contiens ! L'effort engagé avant la loi de programme était déjà très important. Mais vous m'obligez à vous dire que cette dernière a été violée par ceux-là mêmes qui l'avaient conçue, et ce dès 1988, sa première année d'application. En effet - et là nous allons en venir indirectement aux grands travaux - pour satisfaire à l'exigence qui y était inscrite, d'augmenter les crédits de 6 p. 100, soit peut-être 40 millions à l'époque, on a subrepticement introduit dans ce chapitre l'argent destiné à la restauration du Louvre, d'une partie de la Cour carrée ou de la Cour Napoléon, me semble-t-il. Du coup, les églises des communes rurales des provinces qui vous sont chères n'ont pas eu un sou de plus ! Pas un centime de plus !

C'est la raison pour laquelle, monsieur de Charette, en 1988, soucieux de respecter la loi de programme, non seulement j'ai retiré de l'enveloppe les crédits des travaux du Louvre et des Tuileries, mais j'ai même fait augmenter plus que ce qui était prévu par le texte - vous l'avez observé d'année en année - les crédits de restauration des monuments historiques.

Ce qui compte, en ce domaine, c'est moins une loi de programme - même si elle peut servir, même si elle peut avoir un effet psychologique que je ne néglige pas - que la détermination, la volonté, l'obstination année après année.

La preuve ? L'an prochain, il n'y aura plus de loi de programme : les crédits n'en augmenteront pas moins de 6,5 p. 100, donc au rythme qui était celui de la loi de programme et même un peu plus, étant rappelé que les travaux des Tuileries, de même que la dernière tranche de restauration du Louvre font l'objet d'un financement séparé.

Notez au passage, monsieur de Charette, que le coût total de la restauration du palais du Louvre, une des plus grandes restaurations d'Europe, dépasse un milliard, je crois. Imaginez que cette somme ait été incluse dans les crédits des Monuments historiques ! C'était autant de moins pour les cathédrales, y compris celle de Beauvais, chère à M. Olivier Dassault. Sur ce point, je voudrais le rassurer : si les travaux ont été retardés, c'est pour une raison technique qu'il connaît, je pense : les voûtes sont d'une extrême fragilité et s'adossent à des contreforts quasi inexistantes. Une étude a été engagée. Une fois terminée et les techniques étant choisies, je crois pouvoir dire que les travaux commenceront avant un an.

M. Olivier Dassault, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je parlais donc de l'équilibre auquel nous nous étions attachés dans la répartition des crédits entre les grands monuments nationaux et l'ensemble des monuments de France. Je ne le répéterai jamais assez, ce qui a été réalisé au Louvre par le secrétariat d'Etat aux grands travaux

n'aurait pu être fait sans son intervention. Le Louvre, de toute façon, nous étions obligés de le restaurer. Il était dans un état pitoyable et je remercie tous ceux qui ont contribué à faire échapper le coût de ses travaux à l'enveloppe du ministère de la culture.

De l'équilibre entre les grands chantiers et la province, on pourrait longuement parler. M. Stasi m'a interrogé sur le Centre Pompidou. Sans forcer le trait, je m'honore d'avoir été, et d'être encore pour 1993, si vous voulez bien nous suivre - vous nous y aider et je vous en remercie - celui qui aura dégagé les crédits convenables pour ses dépenses de fonctionnement mais aussi pour sa restauration et sa remise en état - beaucoup de constructions nouvelles vieillissent très vite ! - ainsi que pour le réaménagement de la place Beaubourg selon le projet de Renzo Piano qui a été retenu.

Le budget consacre une somme de 90 millions pour l'ensemble de ces travaux - ce n'est pas rien ; la Ville de Paris va donner un coup de main, et il faut l'en remercier.

Le patrimoine. Il y aurait encore beaucoup à dire. Je souhaite que, au cours des cinq années qui viennent, continuent à échapper au crédit des monuments historiques, loi programme ou pas, les opérations exceptionnelles du type Tuileries, Louvre et quelques autres.

M. Hervé de Charette. « Les cinq ans qui viennent » ?...

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je m'engage (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) - en tout cas c'est un engagement que nous prendrons devant le pays - à ce que, d'année en année, les crédits pour la restauration des monuments historiques augmentent au moins de 6,5 p. 100.

La création. Là encore, équilibre entre les grandes institutions de référence. Il est trop facile de s'en moquer ou de dénoncer le parisianisme ; elles sont à Paris. Personne n'a proposé le transfert de la Comédie-Française.

M. Hervé de Charette. Nous l'accueillerions volontiers !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Personne, en tout cas, n'a encore proposé d'en assurer le financement, et vos propres amis politiques, monsieur de Charette, vous le refuseraient probablement ! Personne non plus n'a proposé de transférer le Louvre à Carcassonne, à Lille, à Marseille ou à Blois - où je l'accueillerais d'ailleurs bien volontiers, moi aussi (*Sourires*), encore que cela représenterait pour la ville un poids difficilement supportable !...

Équilibre aussi entre les grandes institutions culturelles et le foisonnement des initiatives. L'année prochaine, si vous voulez bien adopter les crédits, la Comédie-Française disposera, enfin, d'une deuxième salle, le Vieux Colombier, et la salle Richelieu sera en partie rénover, de même que l'Odéon.

Le budget met aussi l'accent sur le soutien aux compagnies indépendantes et à la formation théâtrale.

Même observation pour la musique ou pour la danse : équilibre entre le ballet de l'Opéra, en pleine éclosion, et les jeunes compagnies chorégraphiques de province.

Sur le ballet de l'Opéra, je dois dire deux ou trois choses car, pleine de fougue et de flamme - mais cela fait partie de son charme ! (*Sourires*), - Mme de Panafieu n'a pas cru devoir suivre les conseils de pondération de M. de Charette et a énoncé toute une série d'approximations, et j'emploie exprès une litote pour ne pas encourir le courroux de M. de Charette !

Donc, parlons chiffres et parlons contenu.

Actualisation mise à part, la subvention des Opéras de Paris est restée inchangée depuis trois ans. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de l'Opéra, le coût d'une représentation, hormis les investissements premiers, est compensé largement par les recettes.

Le Palais Garnier, palais de la danse, tout le monde prédisait l'échec. Le ballet de l'Opéra de Paris, enrichi de nouveaux danseurs, n'a jamais joué aussi souvent ! Que l'un des grands ballets du monde se produise une cinquantaine de fois dans l'année et n'accomplisse quasiment aucune tournée était un scandale. Aujourd'hui c'est 150 fois au moins à Garnier, et des tournées à travers la France et le monde. Nouveauté : Bref, le Palais Garnier, qui est ouvert aussi à des chorégraphies plus modernes, plus nouvelles, fonctionne à plein

presque toute l'année, ce qui n'a jamais été le cas. Même aux époques les plus brillantes, le nombre de représentations n'atteignait pas la centaine.

L'Opéra Bastille est en phase ascendante.

Mme Françoise de Panafieu. Ah ! Ah !

M. Hervé de Charette. On ne peut pas dire ça !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Les chiffres sont là ! On y joue plus que naguère à Garnier, et les programmations laissent entrevoir une progression.

L'Opéra de Paris, c'est aussi un orchestre permanent.

Mme de Panafieu a esquissé un parallèle. Mais on ne saurait comparer avec tel autre lieu qui ne dispose pas d'une formation permanente. Sous la direction d'un chef de renommée mondiale, son niveau musical s'est élevé au point que, pour la première fois dans l'histoire de l'Opéra, une grande maison de disques a accepté d'assurer l'édition des œuvres lyriques produites, et je n'oublie pas le travail qu'a accompli l'orchestre sur la musique symphonique ou la musique de chambre. Libre à chacun de juger, mais, pour m'en tenir aux productions les plus récentes, comment ne pas évoquer *Les Noces de Figaro*, *Jeanne au bûcher*, l'appel à des metteurs en scène de grande qualité - Bob Wilson pour *La Flûte enchantée*, André Engel pour *Lady Macbeth*, Claude Régy pour *Jeanne au bûcher* - ainsi que toute une série d'actions hors les murs - je pense en particulier aux Bouffes du Nord, avec *Impressions de Pelléas*, mais aussi les récitals de musique contemporaine, les conférences et les débats ?

Et puis - excusez-moi d'être un peu long, mais puisque tout a été réduit à une caricature, je suis bien obligé de répondre - l'Opéra de Paris, c'est aussi deux écoles : l'école de danse - que Mme de Panafieu a bien voulu reconnaître comme bonne - et l'école d'art lyrique.

Les tarifs. On dit tout et n'importe quoi. Les connaissez-vous dans les grands opéras du monde ? Ils sont supérieurs à 700 ou 800 francs, voire à 1 000 ou à 1 200 francs à la Scala de Milan, au Covent Garden ou au Metropolitan. Alors, si la situation de l'Opéra de Paris était celle du Covent Garden, ...

Mme Françoise de Panafieu. Personne ne s'en plaindrait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... je comprendrais votre colère. La plupart des opéras du monde sont en crise et souffrent gravement, vous le savez très bien.

M. Hervé de Charette. Ils n'ont pas tous la chance d'avoir M. Bergé !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En effet, ils n'ont pas tous la chance d'avoir le seul président d'opéra à conclure ses exercices avec un excédent, ce qui n'est le cas ni au Metropolitan ni à Covent Garden ni à la Scala !

Arrêtons là. Si vous le souhaitez, je vous apporterai tout à l'heure d'autres informations plus précises.

M. Bruno Bourg-Broc. Et le prix des places ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Le prix des places, parlons-en ! Voulez-vous me citer, dans le monde, un grand opéra - je parle d'un grand opéra de créations - qui offre plus de 1 400 places à moins de 180 francs, dont 800 places à moins de 100 francs, dans des conditions de visibilité, de confort et d'acoustique exceptionnelles ? Ce n'est pas moi qui ai parlé d'Epidaure à propos de l'Opéra Bastille, c'est Claude Régy. Un grand opéra avec ces tarifs, il n'y en a aucun ! Evidemment si, demain, vous souhaitez que, pour baisser un peu plus le prix des places, soit doublée la subvention de l'Opéra de Paris, proposez-le. En tout cas, personnellement, je m'y refuse.

Excusez-moi de ne pas avoir répondu sur tout, mais le jeu des questions va sans doute me conduire à compléter mes réponses, et M. Biasini saura fournir un certain nombre de précisions supplémentaires.

Contrairement à ce que tel ou tel d'entre vous disait, l'œuvre qui a été engagée ne prétend pas, bien entendu, à je ne sais quelle perfection. Nous savons parfaitement que nous sommes dans le domaine du relatif, de l'intuitif aussi, que, comme toute œuvre humaine, elle doit être sans cesse remise

en cause, transformée, améliorée. C'est la loi du genre et, quelle que soit demain la majorité, celle-ci ou une autre, ou une troisième, ou une quatrième, il faudra bien aller de l'avant, rectifier, approfondir, « déscléroser ». C'est l'œuvre permanente de ceux qui ont la charge d'un gouvernement.

Ce budget, si vous voulez bien le voter, va marquer un nouvel élan. Que vous le vouliez ou non, il est le signe de l'enthousiasme du premier jour, de la ferveur, de la passion de ceux qui en sont responsables.

Tous ceux qu'inspirent la raison, le bon sens, le sens de l'intérêt de la création, des artistes, du pays, savent ou sauront que nous voulons améliorer encore, transformer, parachever, rebondir. Ils savent ou sauront que ceux qui ont ouvert cette voie sont sans doute les mieux à même d'entreprendre.

Posons-nous les questions suivantes car, après tout, une action se mesure aussi à la beauté de ses fruits.

Oui ou non - vous répondrez peut-être non, moi je crois que c'est plutôt oui - oui ou non, notre pays a-t-il reconquis une certaine influence intellectuelle ? Oui ou non, le renouvellement des générations d'artistes a-t-il été assuré ? Oui ou non, le réensemencement, la ré-irrigation permanente ont-ils favorisé l'éclosion de nouveaux talents ?

Je ne nous attribue pas la découverte de tel écrivain, de tel chorégraphe, mais je dis qu'il est des climats, des atmosphères, un état d'esprit plus favorables au développement des talents que d'autres.

Oui ou non, des feux de vie n'ont-ils pas été allumés un peu partout, qu'il s'agisse de théâtre, de musique, de chorégraphie ou d'arts plastiques ? Et, monsieur de Charette, j'aimerais vous en montrer un jour concrètement des exemples, dans les villes mais aussi dans les campagnes.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, ce que je souhaitais vous dire. Les grandes priorités - les enseignements artistiques, le patrimoine, la création - M. le rapporteur spécial les a présentées excellemment, et je l'en remercie. Je ne vais donc pas les répéter. Je me borne à dire qu'elles seront mieux assurées en 1993 si vous votez ce budget que si vous ne le votez pas ou que si vous l'amendez, et qu'elles marqueront la prochaine législation si la majorité actuelle bénéficie à nouveau de la confiance du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux grands travaux.

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux. En complément des informations données par M. le ministre d'Etat, je voudrais apporter des précisions concernant le coût de fonctionnement de la Bibliothèque de France, question que m'ont posée les rapporteurs puis tous les intervenants.

Ces précisions, j'avais promis, l'an dernier que je les donnerai cette année. Voici donc celles que je peux apporter. En début d'année, M. Jack Lang et moi-même avons commandé deux séries d'études fondamentales, l'une à M. André Miquel qui a étudié l'ensemble des fonctionnements scientifiques de la Bibliothèque de France et validé les options architecturales que nous avons prises, l'autre à M. Silicani concernant le fonctionnement futur. M. Silicani nous a remis son rapport la semaine dernière. Des discussions sont en cours avec les spécialistes pour que l'effet interactif des diverses commissions puisse pleinement jouer.

L'insuffisance des crédits de la Bibliothèque nationale est notoirement connue, de même que son état de dénuement, son obsolescence, de sorte que, en dépit de leurs qualités et de leur dévouement, les personnels travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Le budget de fonctionnement est de 270 millions. Comparé aux grandes bibliothèques équivalentes dans le monde, il est insuffisant pour assurer la mission qui lui est confiée : la British Library consomme 750 millions de francs de crédits, la Bibliothèque du Congrès, 1,5 milliard, la Bibliothèque publique de New York, 700 millions. Bref, 270 millions, et il en faudrait à peu près 700.

M. Bernard Stasi. Oh !

M. le secrétaire d'Etat aux grands travaux. La proposition de M. Silicani aboutit à une demande de crédits comparable à celle des bibliothèques des autres grands pays et qui tourne autour du milliard, dans une fourchette de 10 p. 100 en plus et en moins, en fonction des équipements scientifiques, et notamment informatiques, qui seront installés.

Ce chiffre est à rapprocher des dépenses de fonctionnement actuelles, qui s'élèvent à 270 millions pour la Bibliothèque nationale et, d'ores et déjà, à 260 millions de francs pour la Bibliothèque de France, somme qui finance des activités préfigurant une bonne partie de celles de la bibliothèque future et dont une fraction est transférée à la Bibliothèque nationale elle-même pour qu'elle soit à jour au moment du transfert.

C'est donc à une augmentation globale de l'ordre de 500 millions qu'il faut s'attendre pour le fonctionnement de la Bibliothèque de France en rythme de croisière, c'est-à-dire au plus tôt dans les années 1996-1997.

M. Bernard Stasi. Dieu vous entende !

M. le secrétaire d'Etat aux grands travaux. Les engagements financiers que nous avons pris ont toujours été tenus, monsieur le député, et nous veillons au respect des enveloppes budgétaires. L'enveloppe de construction, notamment, ne sera pas dépassée.

Pour répondre à certaines inquiétudes ou à certaines allégations, à savoir que l'élaboration du programme et la réalisation de la Bibliothèque de France se feraient dans la solitude voire dans l'opposition générale, je tiens à dire que la Bibliothèque de France fait un excellent travail, reconnu par les commissions extérieures qui ont été appelées à en juger, et que plus de quatre cents personnes - chercheurs, bibliothécaires, universitaires - se consacrent à l'élaboration des divers programmes. C'est une œuvre collective à laquelle tout le monde adhère, même ceux qui, par ailleurs, expriment des inquiétudes. Au fur et à mesure que la marche en avant se poursuit, elle entraîne l'adhésion de tous ceux qui étaient hésitants ou qui se prononçaient sans trop connaître la réalité des choses. Il y a, dans les polémiques, des vertus d'entraînement qui aboutissent à des jugements souvent peu justifiables, dont je suis assuré qu'ils seront infirmés par les faits.

D'ores et déjà, la Bibliothèque de France est une réalité qui se construit, et si nous jugeons le programme irréversible, c'est tout simplement parce qu'il nous apparaît plus facile et surtout moins onéreux de faire vite ce qu'il faut faire. Finalement, ce programme sera réalisé en un minimum de temps, donc en économisant les crédits qui lui sont imputés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, la loi du 6 janvier 1988 - dont j'avais eu l'honneur d'être le rapporteur - avait permis d'envisager une véritable nouvelle politique des enseignements artistiques à l'école, sachant que, pour nous, les enseignements artistiques constituent, avant tout, un élément d'intégration sociale.

Peu de choses ont évolué dans ce domaine, malgré les réalisations que vous nous avez présentées tout à l'heure. Pourtant, votre nomination simultanée rue de Valois et rue de Grenelle avait pu susciter sur ce point quelques espoirs.

Alors que votre propre projet sur l'enseignement artistique paraît - comme le dit la presse - égaré entre la rue de Grenelle et l'Hôtel Matignon, je voudrais vous poser à nouveau quelques questions qui vous ont déjà été posées par Francoise de Panafieu en commission, mais auxquelles vous n'avez pas répondu. Comme l'a très bien dit le rapporteur spécial, M. Gambier, il n'est pas facile, en effet, de se retrouver dans le dédale budgétaire, et la lisibilité des documents et des informations relatives à votre action - nous aurons l'occasion d'en reparler lundi - n'est pas toujours évidente. Ces questions concernent l'école élémentaire, les lycées et collèges et l'enseignement technique.

Combien de maîtres-formateurs ont été recrutés en 1991-1992 dans les disciplines d'arts plastiques et de musique et pourquoi le plan découlant de la loi du 6 janvier 1988, qui prévoyait cent recrutements annuels, a-t-il été abandonné ?

Pour ce qui est des collèges et des lycées, quel est le nombre exact des enseignants d'arts plastiques et de musique, toutes catégories confondues ? Face à l'augmentation du nombre des collégiens lors de la dernière rentrée - environ 80 000 de plus - quelles mesures ont été prises pour assurer,

conformément à la loi, l'ensemble des cours de dessin et de musique en collège et pour éviter la hausse du déficit horaire dans ces disciplines au cours de l'année présente ?

Enfin, l'article 2 de la loi du 6 janvier 1988 prévoyait, entre autres dispositions, l'introduction de la musique dans les lycées professionnels. Il semblerait qu'aucune mesure n'ait été prise à cette fin en quatre ans. Pour quelles raisons ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, permettez-moi d'abord de vous féliciter de porter une telle attention aux enseignements artistiques. Il est bien que nous soyons quelques-uns à y croire.

Mais, de même que la loi sur le patrimoine, la loi d'orientation sur les enseignements artistiques a été violée par ceux qui l'ont conçue, puisque les postes et les crédits ont diminué en 1987-1988. C'est seulement en 1988-1989, avec M. Jospin, que le mouvement de marche en avant a pu être repris.

M. Bruno Bourg-Broc. Grâce à la loi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Non ! Grâce à la volonté du ministre, M. Jospin, et du Gouvernement, la loi n'étant qu'une loi d'orientation, car vous savez parfaitement qu'en ce domaine, il est très difficile d'élaborer une loi de programmation.

Donc, la loi d'orientation sur les enseignements artistiques n'a pas été respectée par le gouvernement que vous souteniez et c'est M. Jospin qui a repris la marche en avant et qui, d'année en année, en liaison avec le ministère de la culture, s'est efforcé de répondre aux besoins.

L'effort global engagé depuis 1988 est deux fois supérieur à ce qui avait été prévu dans la loi.

Pour le ministère de la culture, il s'est traduit par une progression de 50 p. 100 en valeur des dépenses du ministère pour les enseignements artistiques entre 1988 et 1989 et les crédits qui leur seront consacrés en 1993 atteindront 1,369 milliard de francs.

Dans le primaire, parmi les nombreux dispositifs existants, les classes d'initiation artistique sont passées de 200 en 1987-1988 à 600 en 1991-1992 et leur nombre sera doublé au cours de la prochaine période. Par ailleurs, les contrats ville-enfants ont complété, à partir de 1989, les contrats d'aménagement du temps de l'enfant. Dès l'année 1990-1991, on en dénombrait 73 et, en 1991-1992, pas moins de 90 pour une participation encore accrue du ministère de la culture.

Dans les collèges et lycées, le nombre d'ateliers pratiques artistiques a progressé de 1 750 en 1987-1988 et de 2 300 en 1991-1992. Les classes d'option A 3, qui n'étaient que 28 en 1987, sont passées à 78 en 1991-1992 et vont doubler au cours de la prochaine période. Même observation pour les options cinéma.

En 1993, le développement des actions artistiques en milieu scolaire connaîtra une très forte progression puisque les crédits qui y sont consacrés dans le seul budget de la culture augmenteront de 78 p. 100 par rapport à 1992, résultat sans précédent.

C'est normal me direz-vous. Il était normal, en effet, qu'au moment où la mission m'était confiée de diriger les deux administrations, nous ayons voulu marquer fortement une volonté. Et cette volonté est d'autant mieux marquée qu'une mesure équivalente en montant est prise au ministère de l'éducation nationale.

Ces crédits sont destinés à généraliser les classes culturelles et les ateliers de pratique artistique : 800 classes culturelles nouvelles seront ouvertes dans le cycle primaire ; près d'un millier d'ateliers de pratique artistique seront créés dans les lycées et les collèges.

D'autres opérations sont envisagées : les rencontres avec l'œuvre d'art, que j'ai annoncées avant-hier, ou les opérations « collège au cinéma », dont le nombre sera accru puisqu'elles concerneront - je corrige le chiffre que j'ai indiqué tout à l'heure - 50 départements en 1993 au lieu de 36 en 1992. Quant aux jumelages entre établissements culturels et établissements scolaires, ils permettront de développer l'ensemble de ces actions, en particulier avec les musées.

L'autre point très important, le commencement du commencement de tout, c'est la formation des maîtres. Vingt-neuf modules concernant telle ou telle pratique artistique seront créés dans les instituts de formation des maîtres et 560 inter-

venants artistiques ou médiateurs travailleront dès cette année dans les établissements scolaires en liaison avec les établissements culturels.

Nous sommes donc en progression. C'est un mouvement qui, évidemment, tranche avec la période de régression qu'on avait pu connaître en 1987-1988.

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour une seconde question.

M. Bruno Bourg-Broc. Tant qu'à polémiquer, monsieur le ministre d'Etat, encore faudrait-il dire quelques vérités.

Vous avez évoqué la loi du 6 janvier 1988 et une réduction concomitante de l'effort financier. Or, cette année-là, pour l'école primaire, 100 postes de maîtres-formateurs ont été créés et il n'y en a pas eu d'autres depuis. Les effectifs étaient de 223 maîtres-formateurs en musique et de 147 en arts plastiques à la fin de 1988. Ces chiffres sont exactement les mêmes en 1993.

Vous ne m'avez pas répondu non plus sur l'absence de décisions pour l'introduction des enseignements artistiques dans les lycées professionnels. J'espère que vous pourrez le faire après-demain, à l'occasion du débat sur les crédits de l'éducation nationale. Car vous n'aviez déjà pas répondu en commission.

Mais j'en viens à ma seconde question.

Le 26 juin dernier, je vous avais posé une question orale au nom du groupe d'études de l'Assemblée nationale sur le patrimoine que préside mon collègue Louis de Broissia. Je vous demandais quels étaient vos projets sur une éventuelle loi de programme complétant ou du moins poursuivant celle qui avait été votée à l'initiative de M. Léotard sous le gouvernement de M. Chirac. M. Jeanneney m'avait alors répondu en votre nom : « M. Lang souhaite très vivement que se poursuive cet effort national. Il est persuadé comme vous-même de l'intérêt que revêt, dans un tel domaine, la plurianualité, car de telles actions sont toujours destinées à se développer au-delà des simples exercices budgétaires. Faudra-t-il pour autant faire adopter une nouvelle loi de programme pour les années qui viennent ? C'est une réflexion qui est en cours, et M. Lang ne manquera pas prochainement, j'en suis sûr, de vous apporter une réponse plus précise que celle qu'il m'est permis de vous donner aujourd'hui. »

C'était, je le rappelle, le 26 juin dernier. Pouvez-vous me donner aujourd'hui cette réponse plus précise ? Envisagez-vous, oui ou non, une loi de programme ? Dans quel délai ?

J'en viens ainsi à une question accessoire qui est liée à cette loi programme éventuelle.

En ayant à gérer sur leurs communes un ou plusieurs monuments historiques, églises ou châteaux, de nombreux élus ont pris conscience, parfois douloureusement, des difficultés auxquelles est confrontée toute personne qui a la charge d'un monument historique. 62 p. 100 des monuments classés appartiennent aux collectivités locales et 92 p. 100 des communes ont moins de 3 000 habitants. La majorité des monuments historiques sont donc à la charge des petites communes, qui ont peu de moyens. N'y aurait-il pas une réflexion spécifique à engager à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, mieux vaut un gouvernement qui, d'année en année, sans loi de programme, augmente les crédits de restauration des monuments historiques qu'une loi de programme qui ne serait pas appliquée. Telle est l'action du Gouvernement auquel j'appartiens. Le budget qui vous est proposé pour 1993 correspond, en quelque sorte, à la sixième année d'application d'une loi de programme.

Donc, mieux vaut un Gouvernement qui a assez de force de conviction et de volonté pour arracher une augmentation annuelle de 6,5 p. 100 des crédits et qui, par ailleurs, prend le soin, comme je l'ai fait, de ne pas inclure dans l'enveloppe des monuments historiques les opérations exceptionnelles comme le Grand Louvre ou les Tuileries qui viennent en plus ; mieux vaut un gouvernement qui ne pense pas seulement aux monuments historiques mais aussi à l'archéologie, laquelle a connu des crédits en augmentation de 180 p. 100 depuis quelques années et connaîtra dans le budget de 1993 une nouvelle augmentation de 30 p. 100 ; mieux vaut un gouvernement qui, pour l'inventaire des monuments historiques

et pour l'ethnologie, poursuit l'effort et en postes et en crédits, plutôt qu'un gouvernement qui fait voter une loi sur le patrimoine et qui ne la respecte pas.

Peut-être serait-il prudent en effet, ce serait une mesure de sagesse pour ceux qui croient à la culture et aux monuments, de lier ainsi les gouvernements futurs - lesquels ? je l'ignore - qui n'auraient pas la même force de conviction. Quant à moi, je n'ai nul besoin d'une loi de programme pour tenir l'engagement que je prends devant vous pour la prochaine législature. Si, par surcroît, il doit y avoir une loi de programme, ne nous en plaignons pas. Ce n'est pas à rejeter !

Quant aux monuments historiques des petites communes, vous soulevez là une question très importante, qui m'a toujours beaucoup préoccupé et que M. Hervé de Charette connaît bien. Je crois me rappeler qu'il a lui-même reçu, il y a quelques mois, la visite de M. Dupavillon, directeur du patrimoine, pour essayer d'étudier avec lui de quelle manière les problèmes qu'il rencontre pourraient être mieux résolus.

Un des changements que j'ai fait introduire depuis quelque temps consiste à élargir le clavier, les clés de la répartition du financement entre l'Etat et les collectivités locales. Voici une douzaine d'années, l'Etat finançait en moyenne autour de 30-35 p. 100 des dépenses, sans tenir compte de la capacité contributive du département, de la commune ou du propriétaire. L'augmentation des crédits affectés aux monuments historiques a permis de faire progresser la participation de l'Etat. Je ne parle pas, bien sûr, des monuments d'Etat, pour lesquels le financement est de 100 p. 100 sauf contribution éventuelle d'une commune ou d'un département. J'ai demandé que l'on élargisse en deux temps les clés de la répartition. La dernière instruction que j'ai fait adopter, voici un an je crois, permet de porter jusqu'à 80 p. 100 la part de l'Etat, qui varie ainsi de 25 à 80 p. 100 selon les cas.

Sauf exception, le taux n'est pas fixé par le ministère lui-même, mais par les conservateurs des monuments historiques, en liaison avec les comités compétents. Parmi les critères retenus figure, bien entendu, la capacité contributive de la commune.

De plus, je ne suis pas du tout hostile à un système qui permettrait au département et à la région de financer le reliquat de 20 p. 100, au cas où même cette charge réduite serait insupportable pour certaines petites communes.

Je pourrai vous communiquer, si vous le souhaitez, l'état actuel de la répartition. Celle-ci a beaucoup changé, notamment pour tenir compte de la capacité contributive des communes ou des départements.

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne le musée Rodin. Il a été question, dans un passé très récent, d'un projet de modernisation, voire de réinstallation de ce ravissant musée, qui incluait également le jardin. Comme tout projet, celui-ci a suscité, parmi les amoureux de cet endroit exceptionnel, tantôt de l'enthousiasme, tantôt de l'inquiétude.

Quelle est votre position sur cette affaire ? Le ministre a-t-il connaissance de l'état du dossier et doit-on s'attendre, cette année encore, à une évolution ?

J'ai cherché dans le projet de loi de finances si des crédits étaient prévus à ce titre. Je n'ai rien trouvé, mais peut-être ai-je omis une ligne. Pourriez-vous, aujourd'hui ou dans un proche avenir, faire le point sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Madame le député, j'ai effectivement suivi ce projet. Comme vous le savez, le musée Rodin a un statut très original. C'est un établissement autonome qui dispose de ressources assez importantes, d'où l'absence, dans la loi de finances, de mention concernant ses investissements. C'est l'établissement lui-même qui en décide, sous la tutelle, naturellement, de la direction des musées de France.

Le conseil d'administration du musée, à l'issue du concours d'architecte qu'il avait organisé, avait retenu le projet, en effet assez audacieux de M. Gaudin, architecte de grand talent. A titre personnel, j'ai trouvé ce projet très beau et la présidente du conseil d'administration, Mme Chaban-Delmas, partageait ce sentiment.

Le temps a passé, parfois il est bon conseiller, parfois il l'est moins. Je ne connais pas l'état dernier de la situation. J'ai cru comprendre, car j'ai eu une conversation sur ce sujet avec Mme Chaban-Delmas il y a quelques jours, que sur tel ou tel point, le projet pourrait faire l'objet de certaines adaptations. Mais je n'ose vous en dire davantage ne sachant pas exactement ce qu'il en est.

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre d'Etat, si j'approuve les propos que viennent de tenir mes collègues de l'opposition, je tiens néanmoins à vous remercier spécialement pour les crédits que vous avez octroyés à certains établissements lyonnais sur lesquels j'avais appelé votre attention l'an dernier, ainsi qu'à l'archéologie dans le département du Rhône. Rendons à César ce qui est à César ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Pour Dieu, je ne suis pas...

J'en viens à mes questions.

Ma première question porte sur les conclusions fort intéressantes de l'étude que vous aviez confiée à M. Bernard Latarjet dont la famille a joué un grand rôle dans la vie musicale lyonnaise. Elle avait pour objet d'analyser le rôle de la culture dans le développement équilibré de notre territoire et de présenter des propositions pour le renforcer. Je m'attacherai non pas au premier constat sur le rôle économique de la culture, pourtant intéressant, mais au deuxième qui concerne les conditions générales d'une politique de l'aménagement culturel.

A cet égard, le budget que vous proposez témoigne encore d'une disproportion insupportable entre Paris et la province, même si notre capitale représente 10 ou 15 p. 100 de la population française, les Français de province souhaitent autre chose.

Je ne citerai que deux chiffres, ceux des crédits consacrés aux grands travaux : 1 850 millions de francs pour Paris et 175 millions pour la province.

Quand prendrez-vous en compte les propositions innovantes présentées par Bernard Latarjet sur la mise en réseau des activités au niveau des collectivités territoriales, par exemple ?

M. Teulade n'a tenu aucun compte des propositions de la commission nationale qui avait été mise en place par le Gouvernement pour le RMI. Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, allez-vous faire de même pour ces intéressantes propositions sur l'aménagement culturel du territoire ?

M. Bernard Stasi. Très bonne question !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Deuxième question, une bonne partie de l'animation culturelle de base est assurée par des associations dans les quartiers ou les petites villes. Celles-ci représentent exactement la population locale, dans sa diversité et sa richesse.

Monsieur le ministre, pourriez-vous obtenir de M. le ministre du budget qu'il accorde à ces associations culturelles les mêmes avantages fiscaux sur les salaires que ceux dont bénéficient les associations sportives ? C'est essentiel pour le développement de la vie culturelle dans notre pays, dans les zones rurales et urbaines.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je ne peux qu'être d'accord sur les orientations définies par le rapport de M. Latarjet. Mais ce rapport, précisément fondé sur une conception nouvelle de la décentralisation, ne réclame pas, madame le député, que l'Etat se mêle de tout ! D'autant qu'il est souhaitable que les institutions, épousant les diverses situations locales, établissent des relations d'un type un peu nouveau.

Je vous remercie de me donner acte de l'effort que l'Etat entreprend à Lyon et dans votre région, mais vous ne pouvez parler de « disproportion ». Je récusé ce terme. Je vous prie de m'excuser de vous le dire, madame le député, mais il n'a aucun sens. Certains modes de calcul ou d'appréciation ne tiennent pas debout !

Le Palais des rois, le Louvre, c'est unique au monde, si l'on excepte l'Ermitage...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Bien sûr !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Il est unique au monde ce palais, commencé sous Philippe Auguste, transformé ensuite par les deux empereurs, ...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je suis bien d'accord !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... cet édifice gigantesque, colossal, qui recèle des collections immenses, qui est en même temps un centre de recherche scientifique. Ce n'est pas seulement un musée, c'est l'Ecole du Louvre, c'est le laboratoire de recherche et de restauration des œuvres, où l'on envoie, même de Lyon, des œuvres pour les faire examiner et, au besoin, les réparer.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je sais, monsieur le ministre !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je n'accepte pas que l'on oppose en permanence Paris à d'autres villes.

Paris, c'est la capitale, naguère du royaume, aujourd'hui de la République. Le palais du Louvre n'est pas transférable. La Bibliothèque nationale était dans un état pitoyable, monsieur Biasini l'a dit, pitoyable ! Voyez ce que les Américains ont fait avec la bibliothèque du Congrès ! Ou les Anglais avec la British Library ! Ces derniers, qui ont d'ailleurs commis l'imbécillité d'étaler les travaux sur quinze ou vingt ans, n'ont eu aucune vision d'ensemble et auront dépensé beaucoup plus que nous avec la Bibliothèque de France !

En outre, en termes de fonctionnement, M. Biasini l'a indiqué, la bibliothèque du Congrès coûte un milliard et demi par an et la British Library 800 millions.

Faisons ce qu'il y a à faire ou disons qu'il faut « serrer le kiki » à des institutions nationales à portée internationale et les laisser dans l'état de dénuement dans lequel elles ont vécu pendant si longtemps et de manière scandaleuse.

Lyon, c'est une autre affaire !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, cette remarque n'était qu'une incidente dans ma question, qui portait d'abord sur le rapport Latarjet et ensuite sur les associations.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Excusez-moi. Cela m'a permis, en tout cas, de dire ce que j'avais sur le cœur.

Lyon existe en tant que telle et, de ce fait, mérite toute notre attention. Cela étant, ce que nous faisons pour Lyon peut évidemment rendre jalouses Grenoble, Saint-Etienne ou Nantes.

M. Hervé de Charette. Et Saint-Florent-le-Vieil ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Quelques centimes de ce que nous donnons à Lyon versés à votre commune feraient votre bonheur, monsieur de Charette.

M. Hervé de Charette. Ce serait un trésor ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Lyon, c'est le palais Saint-Pierre ! Revenons au rapport Latarjet. Nous pouvons, si vous le souhaitez, madame le député, contribuer à mettre en relation les institutions les unes avec les autres.

S'agissant de votre deuxième question, vous avez déjà satisfaction grâce à une décision qui a été prise ici même il y a quelques jours.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. L'avantage fiscal passera pour les associations sportives à 20 000 francs. Ne pourrait-on consentir le même effort pour les associations culturelles ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. J'ai cru comprendre qu'il était de l'ordre de 12 000 francs pour toutes les associations, sportives et culturelles.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je ne crois pas !

M. David Bohbot. Si, c'est bien ça !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M. Bohbot nous le confirme. Il faudra le vérifier. Souhaitons que je vous communique une bonne nouvelle !

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

Lea parole est à M. David Bohbot.

M. David Bohbot. L'année 1993 sera marquée par l'ouverture de l'aile Richelieu du Louvre. Ainsi, sera franchie une nouvelle étape significative dans l'opération du Grand Louvre que le Président de la République a appelée de ses vœux.

Sachant que l'achèvement des travaux de cette opération est prévu en 1995, dans quelles conditions votre ministère entend-il dès à présent assurer la gestion de cet ensemble et les coûts de fonctionnement qu'il induit ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M. Biasini aurait pu répondre mieux que moi sur ce sujet. L'opération se poursuivra effectivement en 1993. Ce sont 461 millions de francs d'autorisations de programme qui y seront consacrés.

L'achèvement des travaux permettra donc l'ouverture au public de l'ensemble de l'aile Richelieu cette aile au premier semestre de 1993. Le Louvre bénéficiera naturellement de moyens de fonctionnement nouveaux puisque l'aile Richelieu a une superficie égale au musée d'Orsay ! Nous avons prévu une ressource nouvelle de 108 millions de francs et la création de 240 emplois.

Par ailleurs, nous modifions le système de gestion du Louvre puisque nous le transformons, à partir du 1^{er} janvier prochain, en établissement public.

M. le président. La parole est à M. Jean Albouy.

M. Jean Albouy. Monsieur le ministre d'Etat, on parle trop peu à mon goût du rôle non négligeable de la culture dans la politique d'insertion des jeunes, notamment dans les quartiers défavorisés, par l'intermédiaire des quartiers-lumière, de la Maison des citoyens ou des cafés-musique, comme « Le Plan », établissement particulièrement fréquenté par la jeunesse de mon département.

Votre ministère a déjà consacré quarante millions de francs à la politique du développement social des quartiers. Quelles autres dispositions envisagez-vous de prendre dans ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, ces projets sont effectivement importants. Ils sont soutenus par le ministère de la culture, le secrétariat d'Etat à la ville et le ministère de la jeunesse et des sports.

Pour notre part, nous avons affecté en 1992 six millions de francs à ces projets d'insertion. En 1993, notre effort portera sur dix millions de francs.

Cela concerne une série d'actions que je ne peux toutes décrire à l'instant. Ainsi, citons parmi les résultats heureux que, sous l'impulsion du mouvement ATD-Quart Monde, seize jeunes chômeurs et adultes suivent actuellement une formation de deux ans pour devenir animateurs auprès de bibliothèques installées dans des quartiers défavorisés. De même, signalons à Roubaix l'association Agir et Parler qui, de centre d'accueil de personnes en très grande difficulté, se transforme en organisme de formation-insertion et met en place un véritable pôle avec des professionnels de l'art et de la création.

Naturellement, je pourrais aussi évoquer certaines actions qui concernent l'éducation, telle la mission d'insertion des jeunes de l'éducation nationale, plus connue sous le sigle d'IJEN. Elle vise à prévenir l'échec scolaire et à proposer à chaque jeune sortant sans solution un soutien personnalisé pour définir un parcours d'insertion, élaborer un projet professionnel, connaître une formation qualifiante et rechercher un emploi pouvant intégrer une formation. Citons encore, parmi les bons exemples, le théâtre du Campagnol dans l'Essonne, ou encore un cycle de réinsertion professionnelle par alternance à Reims.

Ainsi, ce sont 45 000 jeunes qui bénéficient des mesures d'insertion prises par l'éducation nationale pour lesquelles le budget que je vous présenterai lundi prévoit un crédit de 350 millions de francs. C'est donc un effort très important.

M. le président. La parole est à M. David Bohbot.

M. David Bohbot. Parallèlement à la construction de la Bibliothèque de France, il importe, monsieur le ministre d'Etat, que le réseau des bibliothèques publiques soit développé dans notre pays.

L'Etat, certes, a accompli un important effort dans ce domaine depuis 1981, accompagnant ainsi le processus de déconcentration en matière de lecture publique décidée par la loi de 1983.

Dans quelles conditions l'Etat entend-il à présent poursuivre cet effort ? Plus précisément, comment peut-il répondre à l'attente des petites communes en milieu rural, qui ne sauraient être délaissées ?

Comment - et ce point est tout aussi important - convient-il de répondre aux besoins de création de bibliothèques à vocation régionale qu'expriment plusieurs de nos capitales de région ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je profite de votre question pour préciser que lorsqu'on parle du budget de la culture et du 1 p. 100, on n'y inclut pas l'essentiel des crédits destinés aux bibliothèques. Ceux-ci, en effet, se trouvent hors de mon budget - je ne parle pas de la Bibliothèque de France et de la bibliothèque publique d'information du centre Pompidou.

Dans le cadre de la décentralisation, nous avons, il y a quelques années, créé, avec le ministère de l'intérieur un fonds - « concours général et particulier » - que nous cogérons, pour employer un terme qui n'est pas très administratif.

Nous nous sommes ainsi constitué un petit magot, si j'ose dire, qui n'est pas négligeable. En effet, si je mets bout à bout l'ensemble des crédits d'équipement et de fonctionnement que nous avons réunis, nous arrivons à un total de 580 millions de francs. Si j'y ajoute d'autres crédits spécifiques que nous avons en gestion directe, pour la restauration des fonds anciens par exemple, ce sont 650 millions de francs qui seront consacrés en 1993 au développement de la lecture publique. Ce n'est pas négligeable !

De plus, ces crédits font l'objet d'une réévaluation régulière, comme tous les fonds qui sont gérés par le ministère de l'intérieur.

Ces fonds, pour leur plus grande partie, sont gérés région par région et servent à financer un certain nombre de bibliothèques.

Ayant souhaité prendre en considération des bibliothèques dites d'intérêt régional, c'est-à-dire les plus grosses, nous leur avons spécialement affecté 60 des 580 millions. Ainsi, cela ne pèsera pas trop sur les bibliothèques des plus petites communes.

Mais - et il faudra d'ailleurs que j'en parle avec Mme Evelyn Pissier - j'ai pu mesurer à travers quelques conversations ces temps derniers qu'il y avait un petit problème. Pour les villes de moins de 10 000 habitants, ce sont les BCP qui les alimentent par les bibliobus. Ensuite, normalement, c'est ce concours général et particulier qui intervient. Cela dit, pour des villes de 10 000 à 25 000 habitants - et je rejoins la préoccupation de M. de Charette - je me demande si nous ne devrions pas affiner un peu le système.

M. le président. La parole est à M. Jean Albouy.

M. Jean Albouy. Monsieur le ministre d'Etat pouvez-vous faire le point sur votre politique de contractualisation culturelle avec les collectivités locales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est une politique qui, dans l'ensemble, a fait ses preuves. Elle institue un dialogue. Madame Isaac-Sibille, c'est peut-être par une sorte de multilatéralisation de ce type de convention qu'on pourrait imaginer cette mise en réseau que recommande M. Latarjet.

Ces conventions de développement culturel ont permis à de nombreuses communes de franchir le pas et de s'engager dans une politique nouvelle pour les arts, pour la création, en particulier, afin de lutter contre les inégalités culturelles, sociales ou géographiques.

Les crédits, qui y sont affectés, sont en progression ; ils ont été multipliés par quatre entre 1988 et 1991. En 1991, 165 conventions ont été signées. Ils sont intégralement consacrés à la province, prioritairement aux villes petites et moyennes.

Ces conventions peuvent être passées avec des conseils généraux, des conseils régionaux, des groupements de communes et surtout avec des communes. Elles intéressent, en particulier, monsieur de Charette, les départements et les communes rurales.

M. Hervé de Charette. Je m'y intéresse, monsieur le ministre !

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République, pour une dernière question.

La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Monsieur le ministre d'Etat, ma question concerne les artistes féminines salariées intermittentes.

Le caractère discontinu de leur rémunération rend leur protection sociale aléatoire. Cette précarité touche particulièrement les femmes enceintes. Cet état entraîne plus fréquemment qu'on ne le pense la marginalisation, voire l'exclusion du métier : impossibilité de poursuivre son travail sans encourir de vrais risques, notamment pour les danseuses, les mimes, les acrobates ; difficultés pour retrouver ensuite un nouveau contrat.

Pensez-vous qu'il soit logique qu'une femme garde le statut de demandeur d'emploi à un moment où les ASSÉDIC connaissent des difficultés. Il existe dans le cadre de l'assurance maladie-maternité une possibilité d'attribution d'indemnités journalières supplémentaires à partir de la vingt-et-unième semaine précédant l'accouchement. Les demandes sont soumises à l'avis d'une commission d'attribution de prestations supplémentaires et de secours. Or le syndicat français des artistes-interprètes, qui a demandé que cette question soit posée, constate un nombre croissant des rejets de demandes émanant d'artistes, profession peut-être trop mal connue des commissaires.

Le ministère des affaires sociales, la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse primaire d'assurance maladie de Paris, au cours d'entretiens avec les membres du syndicat français des artistes-interprètes, ont reconnu qu'il s'agissait d'un véritable handicap professionnel et que la seule solution était de rendre l'attribution de cette indemnité automatique. Cela représente probablement un surcoût pour la sécurité sociale, qui peut paraître paradoxal dans une période de réduction des dépenses de santé, mais les artistes sont de très sobres consommateurs d'indemnités journalières ; ils ne peuvent, en effet, cesser le travail qu'en cas de force majeure puisque le spectacle doit continuer.

Est-il envisageable qu'un projet de loi, visant à rendre obligatoire l'attribution d'indemnités supplémentaires de congé de maternité pour les artistes du spectacle, soit déposé ? Pourrions-nous connaître votre sentiment sur cette question ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Madame le député, c'est une « colle » que vous me posez. Je ne peux pas vous répondre de manière improvisée.

Il est évident que toutes les questions n'ont pas été résolues dans l'accord conclu avec les intermittents du spectacle. Comme vous le savez, nous avons ouvert, avec Mme Martine Aubry, la semaine dernière, une vaste concertation avec les professionnels et les organisations syndicales. Plusieurs groupes de travail sont constitués ; je transmettrai votre question à Mme Aubry pour qu'elle la soumette au groupe de travail compétent.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Education nationale et culture : II. - Culture » des états B et C et les articles 84 et 85 rattachés à ce budget.

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 296 132 013 francs ;

« Titre IV : 61 585 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 482 799 000 francs ;
« Crédits de paiement : 446 374 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 385 311 000 francs ;
« Crédits de paiement : 1 282 712 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française et par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	560
Nombre de suffrages exprimés	490
Majorité absolue	246

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Merci !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 84

M. le président. « Art. 84. - I. - L'article 238 bis HF est complété par l'alinéa suivant :

« Toutefois, dans la limite de 20 p. 100 des financements annuels visés à l'article 238 bis HE, l'agrément prévu au même article peut être délivré aux œuvres de coproduction réalisées dans une langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un Etat membre de la Communauté économique européenne. »

« II. - Les modalités d'application de ces dispositions sont fixées par décret. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 84.

(L'article 84 est adopté.)

Article 85

M. le président. « Art. 85. - A compter de la création de l'établissement public du musée du Louvre, les personnels de la Réunion des musées nationaux recrutés sur des contrats à durée indéterminée, et exerçant les fonctions de caissier-

contrôleur, de préposé aux vestiaires ou d'hôte d'accueil, et affectés au musée du Louvre au 31 décembre 1992, pourront, à leur demande, être nommés et titularisés dans des corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de la culture, dans la limite des emplois créés à cet effet dans la présente loi de finances.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration et de reclassement des intéressés. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 85.

(L'article 85 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture, concernant la culture.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Guy Ravier déclare retirer sa proposition de loi n° 3023 portant réforme des activités funéraires et modifiant le titre VI du livre III du code des communes relatif aux pompes funèbres et cimetières, déposée le 5 novembre 1992.

Acte est donné de ce retrait.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 9 novembre 1992 à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense :

Annexe n° 39 (Défense). - M. François Holiande, rapporteur spécial ; avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères, tome XII (Défense), et de M. Claude-Gérard Marcus ; avis n° 2948, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, tome V (Défense : espace et forces nucléaires), de M. Freddy Deschaux-Beaume, tome VI (Défense : recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Guy Branger, tome VII (Défense : personnels de la défense), de M. Jean Gatel, tome VIII (Défense : forces terrestres), de M. François Fillon, tome IX (Défense : marine), de M. Joseph Gourmelon, tome X (Défense : air), de M. Jean Briane, tome XI (Défense : gen-darmerie), et de M. Georges Lemoine.

Education nationale et culture : enseignement scolaire :

Annexe n° 13 (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire). - M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 2946 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tome IX (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire) de M. Jean-Pierre Béquet.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du samedi 7 novembre 1992

SCRUTIN (N° 712)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993
(budget de l'éducation nationale et de la culture. II - culture :
moyens des services).

Nombre de votants 560
Nombre de suffrages exprimés 490
Majorité absolue 246

Pour l'adoption 277
Contre 213

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 266.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre Kuchelida.

Groupe R.P.R. (125) :

Contre : 121.

Non-votants : 4. - MM. Claude Barate, Claude Dhiannin,
Xavier Degola et Edouard Frédéric-Dupont.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 2. - Mme Nicole Ameline et M. Emile Koehl.

Contre : 82.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Léonce Deprez et Xavier
Hennault.

Non-votants : 2. - MM. Gérard Loagne et Mme Louise
Moreau.

Groupe U.D.C. (40) :

Abstentions volontaires : 40.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9. - MM. Jean-Marie Cambacérès, Jean Charbonnel,
Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Dailliet, Alexandre
Léostieff, Claude Miquet, Yves Vidal, Marcel Wacheux et
Alyse Warhouver.

Contre : 10. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Du Bernard,
Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer,
Maurice Sergheraert, Christian Spilker, Mme Marie-France
Stirbois et M. André Thiebaud.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Elie Hoarau et Alexis
Pota.

Non-votants : 3. - M. Jean-Michel Boucheros (Charente),
Mme Martine Daugreilh et M. Jean-Pierre de Peretti della
Rocca.

MM.

Maurice
Adrien-Paul
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Mme Nicole Ameline
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baesmier
Jean-Pierre Baldryck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barade
Bernard Barbin
Alain Barras
Claude Bartolone
Philippe Baumet
Christian Battelle
Jean-Claude Bataux
Umberto Battist
Jean Beaufrès
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Besson
Bernard Blomac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
David Bobbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepas
André Boré
Mme Huguette
Bouchard
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Paul Bret

Ont voté pour

Maurice Briand
Alain Bresse
Alain Bresse
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe
Cambodéla
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carras
Michel Carlet
Bernard Caron
Elie Castor
Bernard Cavin
René Cazesave
Aimé Cézire
Guy Chaufrant
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevillier
Jean-Pierre
Chevenoz
Didier Chouet
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Dailliet
Pierre-Jean David
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehaux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delchodde
Jacques Delly
Albert Demers
Bernard Derouler
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Demets
Michel Destot
Paul Dhailie
Michel Dinet
Marc Dolz
Yves Dollé
René Douaire
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducot
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplât
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Durieux
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Evia
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Formi
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Roger Franzoni
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Gaimetz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grizard
Jean Guigé
Edmond Hervé
Jacques Hecfin
Pierre Hlad
François Hollande
Jacques Huyghe
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jallon
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
Emile Koehl
André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lartat
Dominique Larilla
Jean Larrain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris

Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loidi
Bernard Loiseau
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude Malaval
Thierry Mandon
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métais
Henri Michel

Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Mortchamont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nsazi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Péalcaut
Jean-Claude Peyrounet
Michel Fezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistré
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Maurice Ponchoa
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Rébours
Daniel Relner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rihmireix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert

Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Seamarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine Sublet
Michel Suchod
Yves Taverier
Jean-Michel Testu
Michel Thauvin
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vicaut
Daniel Vaillant
Emile Vernaudeau
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittraut
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequillier
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Alain Madella
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Miasdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujolan du Gasset
Alain Mayond
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meytaux
Pierre Micaut
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignaut
Charles Millon
Charles Miossec
Alain Moÿne-Bressand

Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noh
Roland Nungesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquol
Michel Pelchat
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pinte
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Priori
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzner
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigand
Gilles de Rohlen
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi

José Rossi
André Rosslot
Jean Royer
Antoine Ruffeucht
Francis Salut-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Ségula
Jean Seiltlinger
Maurice Sergherzert
Christian Spiller
Mme Marie-France Stirbols
Paul-Louis Tenallion
Michel Terrot
André Thiebaud
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Uebensclag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff.

Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphandéry
François Asensi
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
François Bayrou
Marcelin Berthelot
Claude Birraux
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Brard
Jean Briau
Jacques Brunhes
René Carpentier
Georges Chavanes
René Couanau
Jean-Yves Cozau
Marc-Philippe Daubresse
Léonce Deprez
Adrien Durand
André Duroméa

Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Jean-Claude Gayssot
Francis Geng
Germain Genzwin
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
Roger Gouhler
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guellec
Georges Hage
Guy Hermler
Elie Hoarau
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Mme Muguette Jaquelin
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Christian Kert

André Lajokle
Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard
Georges Marchais
Pierre Méhaignerie
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Montoussamy
Mme Monique Papon
Louis Pierra
Alexis Pota
Jacques Rimbault
François Rocheblave
Bernard Stasi
Jean Tarlito
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoulle
Michel Volain
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Michel Barnier
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégaud
Pierre de Besouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brocard
Alfred Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallité
Robert Cazalet
Richard Cazenave

Jacques Chaban-Delemas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colatlat
Daniel Collin
Louis Colombial
Georges Colmbler
Alain Cousin
Yves Coussala
Jean-Michel Couve
René Couvelinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaise
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Willy Diméglio
Eric Dollé
Jacques Dominati
Maurice Doussot
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Georges Durand
André Durr

Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Faïala
Hubert Follon
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Serge Franchis
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Gossdoff
Jacques Godfrain
François-Michel Gossot
Georges Gorse
Alain Griotteray
François Grussemeier
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jomazian
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperet
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Claude Labbé

N'ont pas pris part au vote

MM. Claude Barate, Jean-Michel Boucheron (Charente), Mme Martine Daugreilh, MM. Claude Dhinnin, Xavier Dugoin, Edouard Frédéric-Dupont, Jean-Pierre Kucheld, Gérard Longuet, Mme Louise Moreau et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Nicole Amellae, MM. Claude Barate, Léonce Deprez, Claude Dhinnin, Xavier Dugoin, Edouard Frédéric-Dupont, Xavier Hunault, Emile Kehl, Gérard Longuet et Mme Louise Moreau ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 709) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993 (budget de la recherche et de l'espace : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N.

du 3 novembre 1992, p. 4646), M. Alexis Potu a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

A la suite du scrutin (n° 710) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993 (budget des DOM-TOM : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N. du 3 novembre 1992, p. 4668), M. Emile Vernaudeau a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Edouard Balladur, Michel Barnier, Franck Borotra, Bernard Debré, Jean-Pierre Delalande, Alain Devaquet, François Grussenmeyer, Claude Labbé, Pierre Mazeaud, Michel Péricard, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean-Luc Reitzer, Bernard

Schreiner (Bas-Rhin), Jacques Toubon, Jean Ueberschiag et Robert-André Vivien ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Marc-Philippe Daubresse et André Thien Ah Koon ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 711) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993 (budget des affaires étrangères et coopération. I. - Affaires étrangères : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N. du 4 novembre 1992, p. 4737), M. Marc-Philippe Daubresse a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	114	068	
33	Questions..... 1 an	113	150	
03	Table compte rendu.....	55	88	
33	Table questions.....	64	87	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	104	500	
36	Questions..... 1 an	103	363	
06	Table compte rendu.....	55	84	
36	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 006	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un en.....	703	1 500	
Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :				
- 03 : compte rendu intégral des séances ;				
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :				
- 06 : compte rendu intégral des séances ;				
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.				
Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :				
- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
- 27 : projets de lois de finances.				
Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.				
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION				
28, rue Deseix, 75727 PARIS CEDEX 15				
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00				
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77				
TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **3,50 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

